Assistance technique pour la gestion de l'information sur l'urbain en Haïti volet PAIFU

Délégation de l'Union Européenne en Haïti

-

Note sur l'organisation du contenu d'une base documentaire pour le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (1ère Partie) – Version finale

Framework Contract Beneficiaries - LOT 7

Contrat Spécifique N° 2015/366047/1

Septembre 2016

Préparé par:

M. Louis LHOPITAL, Expert I chef de mission

Projet financé par l'Union Européenne

Mis en œuvre par ALTAIR Consortium

Leading Implementing Partner

Ce rapport a été rédigé suite à la mission intitulée « Gestion de l'information sur l'urbain » du Projet d'Appui Interinstitutionnel des Fonctions Urbaines faite par le consultant Louis LHOPITAL. La mission qui s'est déroulée entre décembre 2015 et juillet 2016, s'est faite sous la supervision du Directeur des Travaux Publics, Monsieur Alfred PIARD du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications, en collaboration avec les équipes de ce Ministère et ses partenaires institutionnels.

« Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles du Consultant et ne sauraient en aucun cas refléter la position de la Commission européenne ni celle des bénéficiaires du projet en Haïti ».

SOMMAIRE

Liste des abréviations ... 5
A - PRÉAMBULE ... ***7***
Introduction ... 8
Rappel des interactions entre les actions d'appui institutionnel ... 8
Des interrogations sur le fond ... 9
1. Comment mieux définir et mettre en cohérence les différentes composantes du secteur urbain? ... ***11***
2. A quoi peut servir une meilleure gestion de l'information sur l'urbain ? ... ***13***
2.1. Améliorer la connaissance des villes et des agglomérations urbaines pour mieux orienter le développement urbain ... 13
2.2. Pourvoir échanger, croiser et recouper des données et des connaissances et les mettre en réseau ... 13
2.3. Associer les différents types d'acteurs à des choix et prises de décision en matière de développement urbain ... 14
3. Comment revaloriser la fonction de planification urbaine? ... ***15***
4. Comment insérer la fonction de planification urbaine dans le dispositif institutionnel ? ... ***17***
5. Comment mettre la déconcentration au service de la décentralisation ? ... ***19***
6. Conclusion ... ***20***
B - Note sur l'organisation du contenu d'une base documentaire pour le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications ... ***21***
1. Introduction ... ***22***
2. Contexte et justification ... ***24***
3. Déroulement de l'action ... ***26***
3.1. Travail d'inventaire de la documentation existante en Haïti sur l'urbain (janvier-avril 2016) ... 26
3.1.1. Entretiens avec les organismes qui collectent et gèrent les données et la documentation urbaine au niveau national ... 26
3.1.2. Inventaire des données et informations documentaires existantes sur l'urbain ... 26
3.1.3. Prise de contact pour examiner des échanges coopératifs possibles avec des spécialistes de la documentation dans ce domaine ... 27
3.2. Travail de groupe au sein de la DTP (mai-juin 2016) ... 27
3.3 Restitution et transmission à la DTP d'un plan d'action pour la mise en place de la base documentaire (octobre - novembre 2016) ... 28
4. Les principales sources de données urbaines en Haïti (Institutions et programmes) ... ***29***
4.1. L'IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique ... 29
4.2. Le CNIGS : Centre National de l'Information Géo-spatiale ... 31
4.3. Le Secrétariat technique du CIAT ... 32
4.4. Le MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ... 33
4.5. Le MTPTC : Ministère des travaux Publics, Transports et Communications ... 34
4.6. Le MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ... 35
4.7. La DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement ... 36
4.8. L'UCLBP : Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics ... 37
4.9. Autres institutions publiques ... 38
4.9.1. Le MDE : Ministère de l'Environnement ... 38
4.9.2. Le MEF : Ministère de l'Economie et des Finances ... 38
4.9.3. Le MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie ... 38
4.9.4. L'OMRH : Office de Management des Ressources Humaines ... 38
4.9.5. L'ISPAN : Institut de Sauvegarde du Patrimoine Architectural National ... 38
4.10. Les sites des agences de l'ONU ... 38
4.10.1. L'UNFPA (Haïti): Fonds des Nations Unies pour la Population ... 38
4.10.2. Le PNUD (Haïti): Programme des Nations Unies pour le développement ... 39
4.10.3. ONU–Habitat ... 39
4.11. Autres sources ... 39
4.11.1. Le PRCU: Programme de recherche dans le champ de l'urbain ... 39
4.11.2. URD (Urgence Réhabilitation Développement) ... 40
4.11.3. La documentation des Projets PARAQ et AIQIP ... 40
4.11.4. Les ateliers de maitrise d'œuvre urbaine ... 40
4.11.5. La bibliothèque de la formation PAIFU-AGIRabcd ... 41
4.11.6. Divers sites associatifs ... 41
5. Les finalités de la base documentaire ... ***42***
5.1. Une base documentaire pour quel usage? ... 42
5.2. Une base documentaire pour qui ? ... 43
5.2.1. Les utilisateurs et leurs besoins ... 44
5.2.2. Montage partenarial et mutualisation ... 45
5.3. Quelques pistes pour renforcer l'intérêt d'une base documentaire ... 45
6. Le cadrage de la base documentaire ... ***47***
7. Préparation d'un cahier des charges: des choix à faire ... ***51***
7.1. Site d'accès ... 51

7.2. Conditions d'accès....51
7.3. Développement du site....52
7.4. Résumé pour chaque document - Champs de saisie et de consultation....53
7.5. Interface utilisateur....54
7.5.1. La page d'accueil....54
7.5.2. Le moteur de recherche....54
7.5.3. L'affichage des résultats....54
8. Gérer la base documentaire....56
8.1. Pilotage et coordination de la base documentaire....56
8.2. Documentation numérique et/ou papier....57
8.3. Plan d'action et moyens humains....57
8.4. Moyens matériels....58
8.5. Suivi et évaluation de la base documentaire....59
9. Conclusion....60
Annexes (2ième partie)....61

Liste des abréviations

AFD Agence Française de Développement
AGIL Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local (financement UE)
AGIR abcd Association Générale des Intervenants Retraités (France)
AIQIP Programme Aménagement Intégré des Quartiers Informels de Port-au-Prince
ATL Agences Techniques Locales
BDU Base de données urbaines
BID Banque Interaméricaine de Développement
BM Banque Mondiale
BME Bureau des Mines et de l'Energie (MTPTC)
BRH Banque de la République d'Haïti
BTB Bureau Technique du Bâtiment (MTPTC)
BTEB Bureau Technique d'Evaluation des Bâtiments (aujourd'hui BTB, MTPTC)
CAED Cadre de référence pour la Coordination de l'Aide Externe au Développement
CIAT Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CMRP Communauté des Municipalités de la Région des Palmes
CNES Centre National d'Etudes Spatiales (France)
CNIGS Centre National d'Informations Géo-spatiales (tutelle du MPCE)
CONATEL Conseil National des Télécommunications
COP 21 Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique 2015
CRAPU Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (Université Quisqueya)
CRDALN Centre de Ressources Documentaires Aménagement Logement Nature (France)
DATDLR Direction de l'Aménagement du Territoire, du développement Local et Régional (MPCE)
DCT Direction des Collectivités Territoriales (MICT)
DGI Direction Générale des Impôts (MEF)
DINEPA Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (service externe du MTPTC)
DPC Direction de la Protection Civile (MICT)
DTP Direction des Travaux Publics (MTPTC)
DUE Délégation de l'Union Européenne
EBCM Enquête Budget Consommation des Ménages (IHSI)
ECVMAS Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après Séisme (IHSI)
EDH Electricité d'Haïti (service externe du MTPTC)
EMMUS Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (IHSI)
EPPLS Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux
FED Fonds Européen de Développement
FGDCT Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales
FNUAP Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFAP/ONU)
FSP Fonds de Solidarité Prioritaire
GRET Professionnels du développement solidaire (ONG)
GUSI Guide d'Urbanisme Simplifié et Illustré
IBI-DAA Bureau canadien d'architecture et d'urbanisme
IHSI Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPIMH Inventaire du Patrimoine Immatériel Haïtien
ISPAN Institut de Sauvegarde du Patrimoine National (dépend su MCC)
LADMA Laboratoire Dynamiques des Mondes Américains (UEH)
Lokal Limyè ak Organizasyon pu Kolekyivite yo Ale Lwen
LNBTP Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MCC Ministère de la Culture et de la Communication
MCI Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE Ministère de l'Environnement

MEF Ministère de l'Economie et des Finances
MICT Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MPCE Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MT Ministère du Tourisme
MTPTC Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS Organisation Mondiale de la Santé
OMRH Office de Management et des Ressources Humaines (dépend de la Primature)
ONACA Office National du Cadastre (dépend du MPCE)
ONG Organisation Non-Gouvernementale
ONU Organisation des Nations Unies
ONPES Observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale
PAEEV Projet d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de la Ville
PAIFU Projet d'Appui Interinstitutionnel aux Fonctions Urbaines (au sein du programme PARAQ)
PARAQ Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers (financement UE)
PARDH Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
PARLOQ Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers (financement FRH)
PCD Plan Communal de Développement
PCRE Programme Cadre de Réforme de l'Etat
PFB Plan foncier de base
PGRD Programme de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres
PINNE Programme d'Intervention dans le Nord-Nord Est (MICT)
PISUD Programme d'Intervention dans le Sud (MICT)
PITDD Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable
PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAB Programme participatif d'amélioration des bidonvilles
PRCU Programme de Recherche Urbaine
PRGRD Projet de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres
PSDH Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PSMA Plans Stratégiques Multisectoriels d'Aménagement du territoire (DATDLR/MPCE)
R.A.I. Programme Rural Access Index
SEEUR Service d'Entretien des Equipements Urbains et Ruraux
SGU Service du Génie Urbain (MTPTC)
SILQ Système d'information géographique sur le logement et les quartiers
SMCRS Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides
SNAT Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPU Service de Planification Urbaine (MTPTC)
SSE Système de suivi évaluation
ST/CIAT Secrétariat Technique du CIAT
TDR Termes de référence
UCLBP Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (rattachée à la Primature)
UEH Université d'Etat d'Haïti
UNFPA Fonds des Nationales Unies pour la Population
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URD Urgence Réhabilitation Développement (ONG)
USAID Agence des USA pour le développement international
UTSI Unité Technique de la Statistique et de l'Informatique (MTPTC)
ZMPAP Zone Métropolitaine de Port-au-Prince

A - PRÉAMBULE

Ce préambule est destiné à introduire la présentation des deux rapports commandités dans le cadre de la mission « gestion de l'information sur l'urbain » du volet appui institutionnel du Projet PARAQ sous les titres suivants :

- ***Note sur l'organisation et le contenu de la base documentaire***

- ***Rapport méthodologique proposant un cadre de suivi / évaluation du secteur urbain.***

Introduction

La remise du précédent rapport sur l'organisation du dialogue sectoriel n'a pu conclure à ce jour sur la mise en place d'un d'accord inter institutionnel sur les échanges à mettre en place, c'est pourquoi il nous paraît nécessaire de formuler quelques réflexions préliminaires avant de présenter ces deux documents. Elles ont pour but de souligner des interrogations de fond portant sur la structuration du secteur urbain qui ressurgissent dans le contexte actuel et visent à accompagner son évolution institutionnelle. En l'absence de cadre de concertation formalisé, sur lequel des solutions durables pourraient s'appuyer, nous pensons utile de lancer des pistes de réflexion car le traitement et la circulation de toute information relevant du secteur urbain dépend fortement de la façon dont il se structure.

Depuis 2008 plusieurs travaux d'analyse[1] ont mis l'accent sur les insuffisances et les faiblesses de l'organisation institutionnelle du secteur urbain en Haïti, qui reste aujourd'hui très discutée. Passée la période d'urgence d'après le tremblement de terre, et à l'occasion des opérations de réhabilitation des quartiers qui ont suivi, de nouveaux outils et procédures de planification / gestion urbaine ont été expérimentés. Bien que cela se soit réalisé dans un contexte de reconstitution institutionnelle où le secteur urbain se confondait nécessairement avec celui de la reconstruction, les résultats de ces expériences ont mis en évidence des avancées concrètes qui ont été clairement reconnues par les acteurs institutionnels[2]. Ces résultats montrent l'importance de maintenir un dialogue sectoriel continu entre les institutions pour éviter les conflits de compétences ou de statuts. Les difficultés résultant d'une période récente, où l'administration s'est trouvée fortement affaiblie, ajoutées à celles d'un secteur en pleine mutation ces dernières décennies, ne peuvent se résoudre sans des transformations profondes sur le plan institutionnel, transformations qui prendront du temps.

Notre présentation revient donc sur quelques questions de fond que rencontre le secteur urbain en Haïti. Sans ces précisions, les propositions contenues dans ces rapports pourraient prêter à confusion et laisser croire que la simple mise en place d'outils pour la gestion de l'information suffirait à résoudre des difficultés qui sont aussi d'ordre structurel.

Les propositions émises dans les deux rapports, l'un sur la création d'une base documentaire au sein de la Direction des Travaux Publics (DTP), l'autre sur la mise en place d'un cadre de suivi et évaluation du secteur urbain, sont par ailleurs une invitation à la relance de la concertation, afin de dépasser certains obstacles dans le fonctionnement inter institutionnel qui, à défaut d'être levés à court terme, peuvent être pris en considération et resitués dans une perspective évolutive.

Rappel des interactions entre les actions d'appui institutionnel

Le volet d'appui institutionnel du Projet PAIFU pour ce qui concerne les fonds restant disponibles fin 2014, a retenu trois actions complémentaires destinées à fonctionner en synergie.

- Le renforcement des capacités et compétences en matière de planification et de gestion urbaine pour un groupe interministériel d'agents de l'administration,
- (2) L'amélioration et la rationalisation de la gestion de l'information sur l'urbain,
- (3) La modernisation d'un cadre méthodologique et légal du développement urbain en Haïti.

[1] Ces travaux se sont traduits par des audits comme celui sur l'organisation du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications en 2008, par des initiatives comme la création du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire en 2009, pour une meilleure coordination institutionnelle, ou la création de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics en 2011, pour répondre la demande croissante d'habitat.

[2] Cf. Etat des lieux sectoriel et formulation du volet Appui Institutionnel – composante II du PARAQ Haïti – Particip - Décembre 2014

Ces trois actions distinctes, qui devaient au départ s'appuyer sur un programme commun d'assistance technique, ont finalement fait l'objet de commandes séparées. **A ce jour elles ont progressé de façon inégale et ont produit des effets eux aussi inégaux; il est encore trop tôt pour connaître leurs véritables interactions.**

La première action, une action de formation, est aujourd'hui largement avancée. Elle mobilise actuellement un groupe de 28 participants formés et introduits à une approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle de l'urbain. Elle devrait aboutir d'ici la fin 2016 et permettre aux participants de se situer par rapport à un « référentiel commun » des problématiques urbaines, notamment celles qui portent sur la planification urbaine et sur son opérationnalité dans le contexte haïtien.

Les TDR de la troisième action sont aujourd'hui revus au travers d'une réflexion plus approfondie sur le cadre de planification urbaine. Les travaux sur la modernisation du cadre légal et méthodologique seront donc développés, dans le meilleur des cas à partir de 2017.

La deuxième action a été pensée, pour équilibrer les tâches et les responsabilités, sous la conduite de la DTP. Elle est réalisée au cours de la présente mission et s'appuie sur trois activités principales considérées comme prioritaires [3] :

- l'instauration d'un dialogue sectoriel au travers d'un protocole d'accord inter institutionnel,
- l'organisation d'une base documentaire qui serait domiciliée à la DTP,
- et les premiers éléments de cadrage d'un système de suivi et évaluation des activités du secteur urbain.

Comme indiqué plus haut, un des obstacles principaux à la réussite de la mission a résidé dans l'impossibilité de mettre en place en préalable un cadre de concertation formalisé. Les tentatives pour établir ce lien, qui se sont déroulées durant les premiers mois de 2016 (période peu favorable, marquée par des changements de Directions dans certains Ministères), n'ont pas débouché sur un accord entre les principales institutions concernées. Le sujet a été exposé dans le rapport sur l'organisation du dialogue sectoriel remis en avril 2016[4].

Malgré cet obstacle, il a été décidé de poursuivre les activités prévues. De fait, la poursuite de celles-ci n'a, pour l'instant, que très partiellement fait l'objet d'une réflexion commune entre ces institutions, soit parce qu'elles ne concernaient qu'une seule institution - telle l'organisation des événements liés au Forum urbain national qui relèvent de la responsabilité du ST/CIAT, ou la base documentaire dont la domiciliation avait été fixée au niveau de la DTP - soit parce que les attentes étaient très diverses, comme celles concernant la mise en place d'un système de suivi évaluation.

Des interrogations sur le fond

Les activités conduites pour parvenir à une meilleure gestion de l'information se sont déroulées parallèlement à un processus de redéfinition des actions urbaines avec la préparation du 11ième FED – qui mobilise des moyens conséquents sur ce secteur, mais dont la réalisation ne se fera qu'à partir de 2017. Les résultats attendus de notre mission, fixés sur un court terme, qui se sont déroulés parallèlement à l'identification du futur programme, se présentent de fait dans une phase de transition. L'appui institutionnel, initié dans le cadre du 10ième FED, devra fort probablement se poursuivre dans les prochaines années.

[3] Note de démarrage du volet PAIFU : Assistance technique pour la gestion de l'information sur l'urbain décembre 2015 - DUE Haïti.
[4] Rapport sur le dialogue sectoriel : Assistance technique pour la gestion de l'information sur l'urbain avril 2016 - DUE Haïti

Faute d’une lecture plus précise de l’évolution d’un contexte dans lequel la base documentaire et le cadre de suivi évaluation du secteur devront trouver leur place, nous esquissons des pistes de réponses à des interrogations de fond qui pourraient influer sur le cadre institutionnel et fonctionnel pour donner plus de cohérence aux propositions développées dans chacun des deux rapports.

1. Comment mieux définir et mettre en cohérence les différentes composantes du secteur urbain?

Revenir en préalable et plus fondamentalement à une définition de l'urbain, reconnue et partagée par les institutions, qui puisse rendre compte des dynamiques urbaines en cours.

Les fonctions institutionnelles liées au développement urbain sont réparties entre plusieurs entités, rattachées à plusieurs Ministères et autres institutions. Dans l'organisation administrative actuelle, il n'y a pas d'organe institutionnel « supra » ayant compétence et autorité en matière d'urbanisme. En 2009, le consultant Jean Berthier, dans un diagnostic sur l'organisation du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), avait suggéré au-delà d'un renforcement immédiat des compétences des services de la DTP, la création à terme d'une Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, non seulement pour consolider des fonctions essentielles mais aussi pour renforcer une cohérence institutionnelle.

Les Ministères MTPTC et MPCE représentent à eux seuls 83% des dépenses en investissements publics du développement urbain[5]. Le MTPTC détient une autorité traditionnelle sur la production du cadre bâti et la construction, les bâtiments et les travaux publics. Le MPCE chapeaute la planification territoriale. Si on se réfère à l'origine des documents de planification urbaine produits dans les huit dernières années, ceux-ci émanent de six à sept commanditaires publics différents, plus ou moins directement concernés par la question urbaine[6]. Dans la plupart des administrations publiques nationales existantes, l'urbanisme et l'habitat sont deux domaines regroupés dans une même institution ou fortement liés afin de faciliter les jonctions indispensables. La création de l'UCLBP, dépendant de la primature du gouvernement haïtien, chargée de coordonner les programmes de reconstruction, a sans doute facilité la conduite de ceux-ci, mais a engendré une certaine confusion sur la politique en matière d'habitat dont il est le principal pilote. D'autres secteurs comme celui de la gestion foncière, de la prévention des risques, des transports urbains, de la gestion des déchets, supposent une coordination renforcée des administrations haïtiennes pour harmoniser la conduite des programmes. Par ailleurs la plupart de ces fonctions urbaines sont partagées par les Communes.

Cet éparpillement révèle une difficulté fondamentale de l'Administration du pays à appréhender la ville dans sa globalité, à rassembler, gérer et coordonner les informations qui la concernent. Les thématiques constitutives de la ville et les productions qui en découlent sont cloisonnées entre institutions comme des compétences techniques séparées. Chaque organisme a naturellement tendance à suivre une logique qui conforte ses intérêts. La pratique d'un urbanisme moderne qui imbrique les différentes fonctions urbaines (l'habitat, les équipements publics, les services, la gestion des risques, de l'espace public, de l'environnement) devient un exercice d'autant plus complexe qu'elle est diversement interprétée. La notion de ville reste en Haïti équivoque, elle évolue peu alors que le pays est dans une période de forte croissance urbaine, où l'occupation de l'espace est nécessairement difficile à partager et se manifeste par une forte pression de l'économie informelle sur le domaine public.

Comment définir la ville haïtienne ? Sa définition doit être suffisamment précise pour pouvoir de se référer à des délimitations territoriales clairement identifiables. Mais elle doit pouvoir aussi rendre compte d'un processus d'urbanisation en pleine évolution qui se traduit par de profondes transformations des espaces ruraux et urbains. La création de zone d'habitat spontané, comme à Canaan, les extensions en périphérie de villes de type « banlieue », les

[5] Source MEF

[6] Le récapitulatif des plans ou schémas d'urbanisme récents en cours, établi dans l'annexe au rapport sur la base documentaire, permet de dénombrer, en dehors des communes, 6 à 7 commanditaires publics différents (MPCE, MTPTC, ST/CIAT, MICT, UCLBP, MEF, MT)

phénomènes de regroupements d'unités d'habitation qui peuvent prendre la taille de petites villes, sont des cas de figures qui se multiplient. Une définition actualisée de la ville devrait permettre de comprendre le processus de sa fabrication, et de la transformation de l'espace et des activités qu'il engendre (la notion de « quartiers » donnée par l'IHSI ne traduit qu'imparfaitement ce phénomène). Les agglomérations, dans le sens de regroupements d'habitations ou d'étalement urbain non maitrisé, deviennent progressivement des ensembles urbains soumis aux mêmes besoins et contraintes d'organisation et de services que ceux d'une ville.

Les conséquences de l'absence de définition reconnue de l'urbain dans la production des données a été pointée avec force dans l'Étude pour l'identification et la formulation du programme de développement urbain du 11ème FED en Haïti[7] :

« L'absence de définition consensuelle de l'urbain engendre une série de difficultés dans le passage à des enjeux institutionnels et opérationnels sur la ville, puisqu'elle conditionne la question des statistiques urbaines et de la production des données en général, ou encore la question des délimitations territoriales (administratives mais aussi électorales). Le débat engagé sur une définition reconnue et partagée semble donc être un préalable indispensable à toute politique publique dans l'urbain : un travail sur une harmonisation légale des définitions urbaines, à entériner officiellement, est sollicité par l'ensemble des acteurs. » Une nouvelle définition en Haïti devra pouvoir traduire aussi une forme de recomposition institutionnelle.

[7] Étude pour l'identification et la formulation du programme de développement urbain du 11ième FED en Haïti DUE Haïti mars 2016.

2. A quoi peut servir une meilleure gestion de l'information sur l'urbain ?

Mettre en avant des finalités communes dans l'utilisation des données et sur la gestion de l'information du secteur urbain.

Les données produites sur les questions urbaines, dès lors qu'elles se trouvent réparties entre plusieurs institutions, ne peuvent faire l'objet d'une compréhension partagée que si ces institutions s'entendent sur l'utilisation qui peut en être faite, dans une approche commune du développement urbain[8]. Quelques propositions sont mises ici en avant pour mieux guider cette information.

2.1. Améliorer la connaissance des villes et des agglomérations urbaines pour mieux orienter le développement urbain

On ne dispose pas toujours de données fiables pour décrire les villes, alors qu'elles constituent la première étape pour connaître celles-ci. Si les données géographiques classiques sont généralement bien repérées parce qu'elles sont visibles, il est plus difficile de connaître le statut d'occupation du sol, les statistiques sur les activités économiques, l'emploi. Mais les techniques de numérisation et de télédétection offrent de nombreuses possibilités nouvelles pour faire avancer ce travail de description avec les deux principaux types de données utiles qui peuvent être combinées : les données socio économiques ou statistiques et les données spatiales ou géo-localisées. Cela démontre l'importance d'intensifier les partenariats existants ou passés entre l'institution chargée de la production/compréhension de l'urbain et des structures telles que l'IHSI et le CNIGS qui disposent de connaissances spécifiques pour gérer ces données[9].

La description d'un territoire, pour être utile, doit permettre de comprendre les enjeux de son développement. Pour être significatives, les données ne peuvent être simplement compilées, elles doivent être traitées, hiérarchisées, pour décider d'une ou des orientations en matière de développement urbain qui pourront être attachées à une ou plusieurs thématiques particulières (protection de l'environnement, services, habitat, etc.). Chaque situation est particulière, même si nombre d'entre elles présentent des caractères répétitifs. L'observation, l'enquête de terrain restent des compléments indispensables qui, croisées avec l'interprétation des données, permettent de dégager des choix et d'orienter le développement urbain, ou à défaut d'interroger les sources utiles pour rechercher les données manquantes.

2.2. Pourvoir échanger, croiser et recouper des données et des connaissances et les mettre en réseau

Certaines données peuvent être répétitives et être considérées comme des données de base, qui s'utilisent pour caractériser et différentier des territoires ou des catégories d'acteurs. Il n'existe pour le secteur urbain que peu de données qui soient utilisées par un seul utilisateur ; généralement les données urbaines sont utilisées et traitées par plusieurs afin d'élaborer des d'informations spécifiques dans leur champ de compétence.

Les raisons de multiplier les croisements et les échanges de données sont donc nombreuses et ne peuvent être que bénéfiques. Il est, a priori, évident qu'on a tout intérêt à regrouper et partager les données urbaines, puisque le nombre des utilisateurs justifie une mutualisation des moyens et évite la multiplication du temps de circulation. La création de SIG et de base de données à un niveau central est donc à priori pertinente.

[8] Une approche commune du développement urbain pourrait se fonder sur les principes qui permettraient d'en orienter le sens, à défaut de le maitriser complétement (ce qui serait sans doute un objectif trop ambitieux).

[9] Ces institutions n'ont pas à elles seules la clé permettant de savoir comment ces données doivent être traitées pour être utiles. Elles ne peuvent établir leur offre que dans une collaboration étroite avec les institutions qui déterminent le besoin à satisfaire, en fonction du sujet en question.

Tous les responsables urbains rencontrés en Haïti conviennent de l'intérêt du principe de partage et de la libre circulation des données et informations, pour peu que cette information soit fiable et que celui qui la produit s'y retrouve Les mêmes responsables conviennent de la même façon de l'utilité d'une harmonisation d'un système de suivi évaluation des opérations urbaines établi sur une base d'indicateurs reconnus par tous.

La théorie est simple, mais la mise en application de ces principes est plus compliquée. Les producteurs de données (qui peuvent en être aussi les utilisateurs) doivent se plier à des contraintes comme la mise en forme standard des données pour que celles-ci soient exploitables. **La difficulté principale en Haïti vient de l'absence de « référentiels communs » sur l'utilisation des données et sur la façon d'élaborer et de traiter des informations qui puissent être partagées**. Certes la législation apporte des points de repère, mais ceux-ci se trouvent en décalage avec la réalité des comportements ou des situations, ils n'apportent pas de solutions pour une mise en application. Un référentiel commun, au delà de ce qui est purement un inventaire, se fonde sur une méthodologie généralisable. Ainsi les Plans Communaux de Développement, dans la mesure où ils couvrent aujourd'hui une majorité de la population du pays et suivent un processus balisé[10], constituent une première étape vers la planification. Ils peuvent être considérés comme un référentiel, même si celui-ci peut être amélioré. On peut concevoir d'autres référentiels communs correspondant aux étapes suivantes de la planification urbaine. Ceux-ci peuvent être affinés en fonction d'une typologie des situations urbaines correspondant à des états et formes urbaines caractéristiques.

2.3. Associer les différents types d'acteurs à des choix et prises de décision en matière de développement urbain.

Comme on l'a vu précédemment, l'utilisation des données et la production d'information sur le secteur urbain servent à l'élaboration de nombreux documents afin, notamment, d'orienter, de planifier, de réglementer l'usage des sols. Or les fonctions de planification et de réglementation, qui sont elles aussi partagées entre plusieurs acteurs de l'administration centrale et communale, ne peuvent servir de références communes que si elles sont comprises, interprétées et appliquées de la même façon par chacun des acteurs. Cette remarque s'applique notamment aux habitants et usagers de la ville. Comment pourraient-ils se sentir concernés s'ils ne sont pas impliqués aux principales étapes du processus

[10] Voir le guide méthodologique des plans communaux de développement produit par le MPCE.

3. Comment revaloriser la fonction de planification urbaine?

Etablir une méthodologie de planification urbaine qui fasse consensus. Connecter la planification urbaine aux usages et aux pratiques des habitants et usagers de la ville pour mieux faire reconnaître l'utilité de la réglementation urbaine.

L'une des plus vives préoccupations exprimées, qui fait clairement consensus entre les institutions compétentes, est de pouvoir revaloriser la fonction de planification urbaine.

La demande exprimée est dans les TDR *d'optimiser l'impact des schémas d'aménagement*, *fluidifier leur compréhension au niveau des municipalités, orienter la gestion des permis de construire et des permis de lotir, améliorer la gestion des enjeux urbains au niveau de la Direction des Travaux Publics, appliquer les enseignements acquis des Schémas d'aménagement au niveau des quartiers à une échelle supérieure, etc.* Ces propositions supposent qu'il y ait une coordination/ supervision des lieux où s'élaborent les schémas et qu'un accord soit trouvé sur les contenus à mettre en application.

La planification urbaine peut se définir comme la tâche qui consiste à organiser la composition spatiale des différentes fonctions urbaines (habitat, équipement commerce, circulation, services etc.), de les localiser, les dimensionner, les combiner pour les agencer dans l'espace, en fonction d'une programmation et d'un ensemble de contraintes prédéfinies sur le plan économique, social et environnemental.

Plusieurs études ont tenté de reconstituer une cohérence au travers des textes et décrets existants dans la législation haïtienne, sans pouvoir conclure à une interprétation adaptée au contexte actuel qui soit claire et partagée par l'ensemble des acteurs[11]. La définition du mode de planification urbaine, et par voie de conséquence de la réglementation qui l'accompagne, constitue un moment essentiel dans le processus de développement des villes. Les commentaires les plus fréquents sur l'absence de maitrise du développement urbain se focalisent sur l'absence de respect de la réglementation. La déclaration de la règle, si elle ne s'accompagne pas d'une gestion active de l'information, de la communication, dans la conception et le suivi des actions, peut-elle suffire à sa mise en application? De fait les procédures et les mesures qui les accompagnent perdent progressivement de leur poids, faute d'efficacité dans leur mise en œuvre. Elles sont l'occasion de nombreux détournements qui remettent en cause leur fondement. La précision de l'information et la clarté de la communication deviennent des facteurs importants qu'il faut associer aux dispositifs et à la conduite des projets.

La fonction de planification urbaine dans l'organisation institutionnelle occupe donc une place centrale pour :

- **Rassembler les données utiles** pour concevoir un schéma d'aménagement. Cette tache peut se faire soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prestataire ; dans ce dernier cas le commanditaire doit pouvoir préciser, suivant le contexte, les données qui pourront être déterminantes pour l'élaboration du schéma d'aménagement.
- **Redistribuer ces informations** auprès des usagers et des institutions qui assureront la gestion des directives et leur contrôle en s'appuyant sur une argumentation explicite.
- **Assurer le suivi et l'évaluation** des opérations pour en tirer des leçons et corriger, par itération, les dispositions et les mesures qui s'avèrent inefficaces.

[11] On peut citer les deux documents supervisés et publiés par le ST/CIAT et le MPCE : le premier intitulé « Lois et règlements d'urbanisme » le second « Principes, règlements et outils de la législation haïtienne sur le développement urbain »

Le programme PARAQ a fourni une première expérience de terrain pour esquisser une méthode de planification urbaine à partir des projets de réhabilitation de quartier[12]. Cette initiative constitue une avancée dans la recherche d'une valorisation de la fonction de planification. Limitée du fait qu'elle s'applique à des territoires urbains particuliers, elle a pourtant mis en évidence l'importance d'une concertation entre institutions qui a pris la forme d'un comité technique coordonné par le ST/CIAT, chargé de valider les schémas d'aménagement, comité qui a été largement apprécié par les opérateurs et les institutions.

Une autre initiative d'ordre plus théorique est en cours dans le cadre de la formation PAIFU/AGIR. Après une première phase de sessions destinées à analyser la complexité du phénomène urbain et l'imbrication des thématiques qui le composent Les dernières sessions de formation ont été consacrées à l'élaboration avec les apprenants d'une méthode de planification urbaine qui s'inspire d'une expérience vécue au Burkina Faso par certains des formateurs. Elle part du constat de détournement des règlements, pour trouver les raisons qui pourraient modifier ce comportement. Le point de départ de cette démarche prend le contrepied du point de vue le plus souvent énoncé: Pourquoi les plans et les règlements d'urbanisme ne sont pas respectés ? On peut renverser la question : Quelles sont les raisons qui justifient le besoin d'établir des documents de planification ? Le travail de réflexion sur la méthode de planification s'effectue en partant d'une observation des pratiques des habitants et usagers dans l'espace urbain. Il vise en interrogeant les principaux intéressés, à dissocier ce qui est permissible de ce qui ne l'est pas, non pas au regard de la loi, mais par rapport à la réalité des pratiques. A partir d'une discussion sur la pertinence et la fiabilité des comportements il est possible de reconstituer une logique acceptable par tous. Entre le possible et l'interdit, des options intermédiaires peuvent être trouvées. Le travail de planification se trouve alors connecté à de véritables enjeux de développement pour le territoire concerné. Sa finalité reste la même : réglementer l'occupation des sols et ses usages. Mais le contenu de la réglementation et son besoin, sont eux établis à partir d'une argumentation explicite et partagée par les différents acteurs et son application devient alors pleinement justifiée. L'une des taches de la gestion de l'information sera de faire évoluer en fonction des contextes les dispositifs et les mesures règlementaires pour qu'ils s'adaptent aux conditions de la croissance urbaine.

C'est à partir des données collectées et la confrontation aux usages observés que peuvent s'effectuer des choix de planification dont l'application est rendue possible parce qu'elle est intelligible.

[12] Cf. Guide du professionnel - Les étapes de la planification urbaine -Réhabilitation des quartiers CIAT-mai 2013

4. Comment insérer la fonction de planification urbaine dans le dispositif institutionnel ?

La planification urbaine ne peut devenir une fonction pleine et entière que si elle est dotée d'une expertise et de moyens à la hauteur de la tâche qu'elle a à remplir.

Plusieurs institutions se trouvent impliquées au moins pour partie dans le processus :

- La Direction des Travaux Publics du MTPTC détient un service consacré à la planification urbaine : le Service de Planification Urbaine (SPU),
- Le ST/CIAT dispose d'une cellule Urbanisme et Habitat dont le rôle est de coordonner et superviser les activités en lien avec les Ministères notamment sur cette question,
- La Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional du MPCE a élaboré à son niveau des plans d'urbanisme, sous forme d'esquisses ou de schémas pour plusieurs villes de province et communes de la capitale,
- Certains opérateurs publics comme l'UCLBP exercent une fonction importante en termes d'aménagement urbain, bien au-delà des questions d'habitat,
- La DINEPA est amenée à concevoir certains schémas d'aménagement sur des territoires urbains qui ne sont pas planifiés,
- Certains maires ou groupements de communes peuvent entreprendre et concevoir des plans d'urbanisme puisque l'élaboration de ces documents fait partie de leur attribution.

Si on s'en tient aux textes, la DTP a une responsabilité majeure dans la conduite des opérations urbaines et en son sein le SPU détient une fonction principale puisqu'il « *établit les Schémas d'aménagement et les Plans directeurs pour les centres urbains et ruraux ; il établit les règlements d'urbanisme et les techniques de construction (…)* ».

L'attribution concernant les normes de construction, qui s'est particulièrement développée après le séisme, est maintenant portée par le Bureau Technique du Bâtiment (BTB). Le BTB, bien doté en personnel, est particulièrement actif au sein de la DTP mais ses attributions se limitent au bâti.

Parallèlement le Service du Génie urbain (SGU) couvre les domaines des infrastructures et de la voirie urbaine – dont l'essentiel concerne la zone métropolitaine. Ses fonctions partiellement dédiées à la conception et l'aménagement de nouveaux ouvrages, sont aussi consacrées pour une large part à la réhabilitation et à la gestion de l'existant. C'est aussi le cas du Service d'Entretien des Equipements Urbains et Ruraux (SEEUR) qui gère directement la collecte des déchets et l'entretien des drains.

Dans la réalité, le Service de la Planification Urbaine, dont l'effectif s'est peu à peu restreint par des départs successifs, est devenu le parent pauvre de la DTP. Il ne dispose plus que de cinq personnes dont deux responsables plus particulièrement actifs. L'une de ces deux personnes, assistée de collègues du BTB, s'occupe de l'instruction des permis de construire. Le SPU n'est pas en mesure de répondre à des besoins de planification urbaine dont les contours, comme on l'a vu, sont mal définis. Les analyses en cours montrent qu'aucune entité institutionnelle n'est aujourd'hui en capacité de répondre à cette question. Si les communes détiennent l'autorité publique de la réalisation des plans d'urbanisme, elles n'en ont pas les moyens. L'assistance technique dont elles ont besoin fait elle aussi défaut. L'écart entre les besoins et la capacité réelle d'expertise est important. Si pour chacun des acteurs des textes fixent et délimitent des attributions, celles-ci ne sont plus aujourd'hui clairement lisibles dans la pratique. Même si la compétence dont on a besoin peut être déléguée à des prestataires, elle doit être commanditée, coordonnée et supervisée. Or les moyens techniques et financiers, le statut des personnes et des institutions ne permettent pas de conduire de manière équilibrée la fonction de la planification urbaine.

L’insertion de la planification urbaine dans le dispositif institutionnel suppose un rééquilibrage des moyens affectés, tant au niveau central qu’au niveau local, à la hauteur de la fonction exercée.

5. Comment mettre la déconcentration au service de la décentralisation ?

Renforcer la capacité des agents territoriaux dont il faudra pérenniser le statut et le financement.

L'une des préoccupations les plus marquées de la Direction des Collectivités Territoriales (DCT) est de pouvoir conforter l'autorité municipale dans son rôle de développeur, tout en lui assurant une capacité de réalisation qui lui fait aujourd'hui largement défaut.

L'échelon communal réunit l'essentiel des responsabilités de gouvernance urbaine et c'est à ce niveau que la DCT concentre une part des efforts pour développer les capacités municipales. Mais la délimitation du territoire communal cadre généralement mal avec celui de la ville. Dans le cas de la ZMPAP la ville couvre plusieurs communes, à l'opposé dans bien des communes, le chef-lieu, trop petit, est concurrencé par d'autres agglomérations du territoire de la commune. Dans un cas comme dans l'autre les capacités dont dispose la commune ne sont pas à la hauteur des besoins. Pour pallier ces déficits on observe que de plus en plus de communes se regroupent en intercommunalité et mutualisent des moyens afin de résoudre ce décalage d'échelle entre le territoire communal et la ville.

Les élus et le personnel technique municipal font ainsi partie des interlocuteurs avec lesquels le dialogue doit pouvoir s'engager, dialogue qui doit être encore conforté par une assistance technique et une gestion de l'information appropriées.

Plusieurs expériences ont été tentées depuis une dizaine d'années pour trouver une solution qui permettrait d'ancrer et de développer une expertise technique d'appui pour répondre aux diverses tâches que les communes doivent réaliser :

- La constitution d'Agences Techniques Locales (10 territoires - 7 sur la Métropole, 3 en Province, Jacmel, St Marc et Miragoane) du Programme PARLOQ, porté par UN Habitat,
- La formation d'ingénieurs municipaux (22, environ 2 par département) portée par le ST / CIAT,
- La formation et l'affectation de techniciens locaux placés à des postes clé dans le cadre des programmes d'intervention régionaux PINNE et PISUD portés par le MICT,
- Le programme AGIL (Programme d'appui à la gouvernance et à l'investissement local) est lui aussi un programme alimenté par un fonds d'investissements mais qui sert de cadre d'expérimentation à l'exercice d'une maitrise d'ouvrage locale sur la réalisation d'équipements ou d'ouvrages ponctuels,
- Le programme LOKAL est plus particulièrement axé sur le renforcement des capacités municipales et de leurs recettes fiscales.

En définitive plusieurs questions se posent :

- A quelle échelle territoriale est-il plus pertinent de positionner l'appui technique ?
- Dans quel cadre administratif peut-il s'insérer ?
- Comment pérenniser le financement de ces postes ?
- De quelles informations les communes ont-elles principalement besoin pour développer leur territoire et exercer leur fonction de maitrise d'ouvrage urbaine au niveau local ?
- Dans quelle mesure cette fonction peut–elle être exercée en direct, indirectement, déléguée et/ou encadrée au niveau central ?

La décentralisation des pouvoirs au niveau communal, pour qu'elle puisse s'exercer, notamment en matière de planification urbaine, doit s'appuyer sur de nouveaux relais pour

obtenir l'information dont elle a besoin, et au delà pour commanditer les études, les plans ou les ouvrages, afin d'orienter les processus d'urbanisation en cours.

6. Conclusion

L'ensemble des remarques établies à partir des questions exposées situe l'information sur l'urbain dans une réflexion plus large. Celle-ci ne peut être que concomitante à la conception des outils nécessaires à sa gestion.

La constitution d'une base documentaire renvoie nécessairement les différentes institutions impliquées à une définition commune de l'urbain et à une harmonisation sur le plan institutionnel des fonctions stratégiques, conceptuelles et opérationnelles du développement de ce secteur. Parmi les objectifs auxquels cette base devra répondre, la fonction de planification urbaine occupe une place centrale, car elle doit permettre d'orienter l'expansion des villes haïtiennes. La réflexion parallèle sur le choix d'une méthodologie appropriée qui s'applique aux démarches de planification pour les petites, moyennes ou grandes villes, doit permettre d'établir, sélectionner, classer et traiter les données utiles à cette fin. Les éléments constitutifs de cette base documentaire sont exposés dans le premier rapport qui propose des contenus en fonction des besoins des utilisateurs et/ou producteurs de données et soumet un cadre de gestion pour répondre aux obligations d'un partage et d'une circulation de l'information.

Par ailleurs la mise en place d'un cadre de suivi évaluation doit pouvoir s'appuyer aussi sur un ensemble d'informations, afin non seulement de suivre le déroulement des opérations mais aussi de mettre en évidence les éléments de connaissance utiles et éventuellement manquants pour justifier et orienter des choix en matière de développement urbain.

Base documentaire et système de suivi évaluation sont deux composants de la gestion de l'information sur l'urbain qui doit faire aussi appel à un référentiel méthodologique commun aux institutions pour la conduite des opérations et le montage de projets. Le deuxième rapport précise le cadre de la démarche de suivi évaluation suivant plusieurs niveaux allant de l'opérationnel au stratégique.

Ces deux rapports préfigurent le besoin d'une Base de Données Urbaines (BDU) beaucoup plus large, dont la vocation serait non seulement de collecter les données, mais aussi d'orienter les choix stratégiques et opérationnels à l'échelle du secteur et d'une politique urbaine pour Haïti.

B - Note sur l’organisation du contenu d’une base documentaire pour le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

1. Introduction

La demande de constitution d'une base documentaire au sein de la Direction des Travaux Publics est l'une des actions retenues dans le cadre de la mission de gestion de l'information sur l'urbain. A l'origine, elle a été formulée alors que se déroulaient les opérations de réhabilitation des quartiers du PARAQ, portées par plusieurs ONG. Les difficultés rencontrées pour collecter les données, coordonner les études, conduire la mise en œuvre des travaux, mais aussi plus généralement les nombreux obstacles pour interpréter et comprendre le cadre technique, législatif et institutionnel de mise en œuvre de ces opérations, ont révélé l'insuffisance d'une information sur la planification et le suivi des projets urbains.

De fait la gestion de l'information sur l'urbain aujourd'hui en Haïti s'applique à un ensemble d'activités et de projets qui visent à répondre à un processus d'urbanisation rapide commencé il y a une quarantaine d'années et qui se conjugue depuis 2010 aux différents programmes de reconstruction pour la métropole et les villes alentour, suite au tremblement de terre de janvier 2010. Les opérations de réhabilitation de quartiers du PARAQ combinent ces deux aspects, celui d'une problématique de fond d'une société qui s'urbanise à grande vitesse et celle d'une réhabilitation du bâti dans une période de post urgence.

Plus globalement, pour comprendre et gérer les dynamiques urbaines, il est nécessaire de maîtriser l'information et les données qui la composent. Le « système d'information » doit permettre d'appréhender des situations très diverses, allant de :

- celles qu'on connaît dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, du centre à la périphérie,
- celles de regroupements d'habitations en cours d'agglomération,
- ou encore celles des villes de province en pleine expansion.

Cette diversité de situations, dont certaines sont encore peu analysées, produit des formes urbaines souvent « informelles », qui ne se prêtent pas à une gestion urbaine classique imaginée pour des villes à croissance linéaire. Le cadre législatif et les documents de référence en matière d'urbanisme ont été pour l'essentiel conçus dans des périodes qui ont précédé le plus fort de la croissance urbaine. Ils ont été pensés pour des villes insérées dans une société dont l'organisation de l'espace était encore à dominante rurale. La situation est aujourd'hui inversée avec une population à majorité urbaine. Le passage de la campagne à la ville, et les relations qu'entretiennent ces deux milieux, autrefois bien distincts et qui maintenant interfèrent, modifient profondément l'ordonnancement et la gestion de l'espace. Les outils de planification d'hier ne permettent pas d'intégrer ces changements. La collecte et le classement des données sur l'urbain doivent surmonter cette difficulté et rendre compte d'une diversité de formes urbaines, en mesurant l'écart entre une réalité complexe et un dispositif législatif et réglementaire dépassé, mais dont il faut s'accommoder à court terme, avec la préoccupation de le faire évoluer.

Rappel des attentes formulées dans le PAIFU :

1- Constitution au sein de la DTP d'une base documentaire en matière de planification urbaine, d'analyse territoriale et de développement urbain en général*, réunissant tout autant de la documentation papier que sous format électronique, afin d'une part de disposer d'une vision exhaustive des informations existantes dans le pays, et d'autre part de pouvoir mettre à la disposition des acteurs intéressés les dites informations.*

2- Publication sur le site web du MTPTC de cette base documentaire*, par le biais d'inventaire de documents (listes ou tableaux) et d'indications sur la disponibilité de chacun : postage en direct des documents disponibles, ou lien vers les sites d'autres institutions postant déjà ces documents, ou indication spécifique pour les documents non disponibles.*

La présente mission consiste à accompagner les institutions haïtiennes dans la mise en place de ces activités, en premier lieu le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) et sa Direction des Travaux Publics (DTP), mais aussi d'autres Ministères, le Ministère de Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), et le Secrétariat Technique du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (ST/CIAT), tous concernés par le développement urbain.

2. Contexte et justification

Le choix de domicilier la base documentaire au MTPTC s'explique dans un premier temps par la responsabilité technique du Ministère dans la réalisation des ouvrages bâtis en milieu urbain (voirie, infrastructures, équipements, drainage, réseaux) et par sa tutelle sur les principaux services urbains (eau, assainissement, électricité, collectes des déchets). La Direction des Travaux Publics a pour mission de concrétiser ces attributions par la réalisation de travaux d'études, de planification, d'exécution, d'entretien, de contrôle et de supervision. Il appartient à cette même Direction d'établir des règles et des normes techniques de construction, de veiller à leur application, et de développer les « bonnes pratiques » dans ce domaine. La DTP est au cœur des tâches de mise en œuvre des projets urbains puisqu'elle concentre le pilotage de la plupart des tâches techniques nécessaires à leur mise en œuvre.

Le principe d'établir une base documentaire sur l'urbain, même si cette action est limitée, correspond aussi à la nécessité de revaloriser la fonction de planification urbaine comme une pièce essentielle de la Maitrise d'Ouvrage Publique dans une société de plus en plus urbanisée. L'absence d'un organisme institutionnel maitrisant les capacités nécessaires aux travaux de conception urbaine crée un vide préjudiciable pour garantir une continuité des étapes qui conduisent à la phase opérationnelle comme indiqué dans le préambule. Au sein de la DTP, le Service de Planification Urbaine (SPU) a bien, comme son titre l'indique, la charge d'établir des schémas d'aménagement et des Plans directeurs pour les communes urbaines, mais la capacité de ce service est aujourd'hui très réduite ; elle se limite au suivi des opérations de planification, portées par des projets urbains, eux-mêmes encadrés par d'autres institutions.

Dans le Programme Cadre de Réforme de l'Etat (PCRE), coordonné par l'OMRH, le MTPTC devrait en principe, comme d'autres ministères avant lui, faire l'objet d'un audit organisationnel en vue d'une réforme organique. Si cette action était menée prochainement, il est clair que la question de la planification urbaine et celle des moyens pour l'assumer seraient un point important à traiter. La réflexion sur l'amélioration de l'élaboration des schémas d'aménagement et de la gestion de l'information sur l'urbain ne peuvent être déconnectées de cette difficulté institutionnelle qui, bien qu'évoluant lentement, s'impose peu à peu.

Dans l'attente d'un rééquilibrage pour combler ce vide dans le dispositif des institutions, la création d'une base documentaire domiciliée au SPU constitue une étape vers une revalorisation de la fonction de planification, dont il faudra étudier comment elle peut se structurer en une unité plus directement opérationnelle connectée aux autres institutions.

Le SPU – tel que ses responsabilités sont définies- constitue un maillon fort de liaison des fonctions urbaines, maillon à partir duquel doivent pouvoir s'articuler plusieurs autres missions dépendant d'autres institutions :

- La planification stratégique nationale et régionale et la mise en œuvre des plans d'investissement et de développement local,
- Les politiques thématiques du secteur urbain : habitat et logement, gestion foncière, eau et assainissement, environnement et prévention des risques, mobilité et transports, énergie etc.,
- La gouvernance relative à l'aménagement urbain, répartie entre les collectivités et l'Etat central,
- Les dispositions réglementaires au niveau des citoyens (permis de construire et permis de lotir),
- Le suivi des projets urbains, la coordination et la supervision institutionnelle.

Dans la réalité ces liaisons butent sur des problèmes de cohérence inter institutionnelle et sont mal assurées[13]. L'éparpillement des responsabilités dans les opérations de planification

[13] Cf. Rapport précédent sur l'organisation du dialogue sectoriel.

urbaine oblige à mettre en place une coordination entre institutions et avec les opérateurs, projet par projet.

Compte tenu de la faiblesse en nombre du personnel du SPU, le travail de montage d'une base documentaire devra se faire avec l'appui d'autres services de la DTP. Ce besoin de renfort a bien été pris en compte par la Direction.

Le Bureau Technique d'Evaluation du Bâtiment (BTEB), créé après le tremblement de terre, a porté une large part des tâches liées à la reconstruction en évoluant progressivement d'une mission de diagnostic et de classement des bâtiments suivant leur état, vers celle d'un bureau de conseil technique pour la reconstruction auprès des professionnels et des communes. Devenu le Bureau Technique du Bâtiment (BTB), il assure aujourd'hui un rôle de contrôle, de formation et de sensibilisation sur la qualité du bâti et dispose d'une importante masse de données géo-localisées sur l'état de celui-ci. L'évolution de ce service vers de nouvelles fonctions, notamment en appui au SPU est en cours.

Parallèlement plusieurs membres de la DTP participent à la formation PAIFU / AGIR abcd. Ce renforcement d'expertise contribuera à faciliter la communication entre institutions et à une meilleure logique d'articulation des fonctions urbaines et des thématiques.

Ainsi la création de la base documentaire participe à la reconstitution d'une expertise urbaine au sein du SPU et de la DTP, qui puisse répondre aux attentes des autres institutions. L'objectif n'est pas de produire directement des documents de planification urbaine ou des études, mais de pouvoir les commanditer en s'appuyant sur une base de documents qui permette :

- de collecter des données dans les différentes thématiques urbaines, ou d'en trouver la source,
- de mettre en contact les prestataires avec les principaux interlocuteurs institutionnels, en particulier au niveau des Communes et des ingénieurs municipaux, d'instruire des TDR,
- d'orienter les travaux sur des de modes planification partagés avec les acteurs du territoire,
- de vérifier la pertinence et la cohérence des documents produits.

3. Déroulement de l'action

Le travail s'est déroulé en deux périodes: Le travail d'inventaire de la documentation existante en Haïti sur l'urbain (janvier-avril 2016) et le Travail de groupe au sein de la DTP (mai-juin 2016).

3.1. Travail d'inventaire de la documentation existante en Haïti sur l'urbain (janvier-avril 2016)

3.1.1. Entretiens avec les organismes qui collectent et gèrent les données et la documentation urbaine au niveau national

Les délais et conditions de réalisation de la présente étude ne permettaient pas de mener une enquête approfondie auprès des nombreux organismes collecteurs et utilisateurs de données urbaines pour connaître de façon fine la documentation produite, tant celle-ci est disséminée. Aussi, dans un premier temps, des entretiens ont été menés avec les principaux organismes et institutions concernés[14].

Le but de ces entretiens était :

- de connaître l'état de leur documentation et l'existence ou non de bibliothèque ou de base documentaire,
- de savoir comment ces organismes collectent, traitent ces données,
- de savoir s'ils partagent les données et quelles en sont les conditions d'accès,
- de s'informer de façon plus précise sur les attributions de la structure, ses fonctions principales et les champs thématiques sur l'urbain qu'elle aborde.

3.1.2. Inventaire des données et informations documentaires existantes sur l'urbain

Un travail récapitulatif a été réalisé à partir des informations recueillies au cours des entretiens ou par documentation. Il n'existe pas vraiment de listing ou de répertoires de documents, sinon partiels. Par ailleurs les institutions qui disposent d'un site web donnent généralement accès à des documents, mais il existe rarement un classement ou un répertoire pour mener une recherche. Le principe d'un partage et d'une ouverture des informations entre institutions, même à tout public, est affirmé par tous. Cependant dans la réalité l'acquisition des documents, en dehors des plus courants, dépend de démarches administratives peu commodes et méconnues de la plupart des agents des administrations concernées.

L'inventaire initial des données, sa mise à jour supposent un travail de recoupement entre :

- ce qui a été fourni dans le cadre des entretiens,
- les informations qui découlent des projets,
- les données fournies par les bailleurs,
- mais aussi ce qu'on apprend au détour d'une discussion de façon impromptue.

En l'état actuel, une partie importante des informations (données et documents) rassemblées sur l'urbain en Haïti rejoint celles qui ont été collectées à l'occasion des travaux récents d'identification et de formulation du programme de développement urbain du 11ième FED en Haïti[15]. Ce futur programme marque l'un des premiers moments où le secteur urbain est

[14] Voir en **annexe 1** la liste des principaux organismes consultés

[15] Etude pour l'identification et la formulation du programme de développement urbain du 11ième FED en Haïti. Particip- DUE (mars 2016). La mission a participé aux rencontres élargies et travaux d'atelier destinés à alimenter l'identification du futur

abordé comme un secteur à part entière.

3.1.3. Prise de contact pour examiner des échanges coopératifs possibles avec des spécialistes de la documentation dans ce domaine

Nous avons pris contact, parallèlement à notre mission en Haïti, avec le Centre de Ressources Documentaires Aménagement, Logement, Nature (CRDALN) du Ministère Français de l'Egalité des Territoires et du Logement, afin de mieux connaître les possibilités d'éventuels échanges coopératifs.

Le CRDALN[16]) détient une importante base de données sur l'aménagement, les villes, l'urbanisme, l'habitat et l'eau dans le monde et les pays francophones. Les ressources documentaires rassemblent des documents collectés depuis une quarantaine d'années sur de nombreux pays. Le CRDALN coproduit une base de données bibliographique spécialisée de 250 000 références « URBAMET[17] » constituée en réseau, qui s'adresse aux urbanistes, architectes et professionnels de la ville de tous pays. Elle couvre les grandes métropoles mondiales et les pays en développement. Les deux dernières années de la base de données peuvent être consultées gratuitement sur le site.

Le CRDALN mène par ailleurs des activités de conseil, de coopération et d'échange avec l'étranger, à partir de son expérience, et peut apporter une assistance technique sur la conception et la gestion de portail documentaire sur l'urbain. Il propose des stages pour la formation de documentaliste pour des étrangers et possède une veille documentaire gratuite, ouverte au public.

3.2. Travail de groupe au sein de la DTP (mai-juin 2016)

Dans un deuxième temps un groupe de travail a été constitué au sein de la DTP pour définir les besoins et les attentes autour du projet de base documentaire. Le principe retenu avec la DTP a été de faire appel à des participants à la formation AGIRabcd du PAIFU. Cette décision s'expliquait par le fait que :

1) la question de la recherche des données urbaines nécessaires à la planification urbaine est un des sujets transversaux de la formation;
2) les documents produits dans la suite de la formation à des fins de capitalisation constitueront des éléments de référence pour alimenter la base documentaire. Il serait souhaitable que la question de l'animation de la base documentaire puisse se synchroniser dans la suite de la formation avec l'établissement de la base documentaire.

Les membres du groupe base documentaire de la DTP :

- 2 personnes du Service de Planification Urbaine : Mme Jocelyne Désinor, Architecte urbaniste, Chef de service et M. Joseph Carl Duvivier, Ingénieur, Assistant Chef ;
- 3 personnes du Bureau Technique du Bâtiment : M. Rwendy Carré, Ingénieur, Responsable informatique, M. Jean Joreste Meilleur, Architecte urbaniste, Division d'appui au SPU et M. Monode Jean, Ingénieur, Division d'appui au SPU.

Le groupe s'est réuni à 4 reprises. Des difficultés du calendrier n'ont pas permis de mener toutes les réunions souhaitées.[18] Parallèlement des réunions se sont tenues avec le Service de Gestion Urbaine et d'autres unités du BTB pour faire l'état des données dans leur domaine spécifique.

programme.

[16] www.cdu.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr

[17] www.urbamet.com

[18] Suite à de graves ennuis de santé, la Directrice du SPU n'a pu participer aux dernières réunions.

Un conseiller de la Direction Générale, M. Harry Lindor, Ingénieur informaticien, travaillant avec l'Unité Technique de la Statistique et de l'Informatique, a contribué aux échanges pour les questions relatives à la liaison avec le site.

Le plan de travail défini avec la DTP à la mi-mai pour l'organisation de la base documentaire a fixé les étapes pour aboutir à un cadrage de la base documentaire sur les points suivants :

- Les objectifs et la délimitation des contenus de la base documentaire,
- Les questions de classement intégrant les thèmes, la zone géographique et les métadonnées associées aux documents,
- L'organisation suivant les principes d'un portail documentaire dont il faut établir le cahier des charges,
- Le choix des utilisateurs et les principes de circulation et de partage,
- La question de la publication de cette base de données sur le site du MTPTC ou sur un site séparé a été discutée. Ce choix dépend cependant aussi de paramètres techniques qui sont abordés dans le chapitre 6.

Concernant la documentation existante au niveau du MTPTC, celle-ci recouvre des domaines spécifiques liés aux différents services. Tout ce qui s'applique à l'état du bâti (dont une grande partie est cartographié), les pratiques constructives et les manuels de formation et de sensibilisation - qui représentent un volume important de données - est géré au niveau du BTB. Le Service de Gestion Urbaine (SGU) mène et suit les études et les opérations relatives aux infrastructures et à la voirie, principalement de la Région de Port-au-Prince (aménagement de carrefours, ponts, drains, travaux de réhabilitation) qui constituent une partie de la trame urbaine.

3.3 Restitution et transmission à la DTP d'un plan d'action pour la mise en place de la base documentaire (octobre - novembre 2016)

Une réunion de restitution de la version provisoire du rapport sur la base documentaire s'est tenue le 7 octobre 2016 sous la présidence de du Directeur des Travaux Publics, en présence des représentants du MICT/DCT, du MPCE/DATDLR, du ST/CIAT et de la responsable pour la DUE du Projet PARAQ.

Au terme de cette restitution, il a été demandé que le consultant puisse vérifier avec le Conseiller chargé de la coordination des Unités Technique (CUT) auprès la Direction Général du Ministère, la faisabilité de l'installation de la base documentaire, sous la forme d'un portail relié au site web du Ministère.

Les explications techniques complémentaires ont été fournies, lors deux réunions de travail qui se sont déroulées à la DTP, les 9 et 10 novembre 2016 avec la participation de Mr. Harry Lindor (conseiller CUT) et de Mr. Rwendy Carré (Ingénieur informatique BTB). Elles ont portées sur les points suivants :

- Revue du répertoire des sources d'information – désignation des contacts à établir pour les principaux organismes producteurs de données
- Revue de l'esquisse du cahier des charges pour l'élaboration d'un portail documentaire et précisions à apporter (mode d'enregistrements des données, dénomination des différents statuts pour les usagers de la base documentaire, rubriques complémentaires)
- Liens et contacts possibles pour une assistance technique externe
- Esquisse d'un **plan d'action** pour 2017 récapitulant les objectifs, les actions et les moyens à mobiliser pour la mise en place de la base documentaire.

Ces quatre points ont été repris dans la présente version finale du présent rapport.

4. Les principales sources de données urbaines en Haïti (Institutions et programmes)

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales sources de données et l'Annexe 1 du rapport les récapitule sous forme d'un **tableau comparatif.**

Le tremblement de terre a détruit une grande quantité de documents et de données produites sur la connaissance des territoires du pays (destruction du CNIGS, et bibliothèques détruites). La période post séisme a engendré une multiplication de données brutes collectées par de nombreux opérateurs[19]. La priorité a été logiquement donnée aux diagnostics sur l'état du bâti et aux solutions techniques de construction, intégrant la prévention des séismes et des cyclones. Petit à petit, l'idée d'un rassemblement des données urbaines a pris forme, notamment avec le développement des projets de réhabilitation de quartiers. Mais cette idée ne pouvait, à ce stade, contribuer à une structuration du secteur urbain qui restait largement tributaire des dispositifs orientés sur la reconstruction.

Deux organismes principaux, l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et le Centre National de l'Information Géo-spatiale (CNIGS), centralisent une part essentielle de l'information dont les professionnels de l'urbain ont besoin. Ces deux organismes travaillent en lien avec d'autres institutions pour répondre à leurs demandes. Ces collaborations sont souvent issues de programmes spécifiques et peuvent évoluer vers des accords durables. Les partenaires du CNIGS peuvent ainsi acquérir, dans leur champ de compétence, des supports pour effectuer la synthèse spatiale de données, et donner une représentation territoriale des informations dont ils ont besoin. Mais ces initiatives ne vont pas véritablement jusqu'à permettre une perception d'ensemble, coordonnée et partagée, du secteur urbain et de ses différentes fonctions. Cette question est abordée dans le rapport sur le suivi et l'évaluation avec la perspective de création d'une Base de Données Urbaines (BDU).

Un inventaire synthétique des principales institutions et des informations utiles qu'elles produisent pour le développement du secteur urbain, est présenté ci-dessous.

4.1. L'IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique[20]

L'IHSI a pour vocation initiale de connaître l'état de la population du pays. Il livre des informations chiffrées sous forme de tableaux et statistiques, portant principalement sur la démographie et les différents aspects des activités économiques, sociales et les conditions de vie et compile aussi des informations issues d'autres institutions. L'Institut a pour mission de les mettre à la disposition des instances gouvernementales, des organismes nationaux, internationaux et des utilisateurs de tous ordres.

Le recensement de la population est l'activité centrale de l'IHSI. Le dernier a été réalisé en 2003[21]. Le prochain, retardé par la mise au point de l'organisation technique et logistique des enquêtes de terrain, devrait avoir lieu en 2017. Les données de base sont actualisées périodiquement - la dernière actualisation a eu lieu en 2015 - par projection des données avec des calculs de corrections. Etant donné l'évolution du pays depuis 2003 sur le plan de la démographie et des migrations de populations ainsi que l'évolution des techniques de cartographie et de géolocalisation, le prochain recensement constituera une source inestimable pour tout travail effectué sur l'urbain.

[19] La collecte de données répondait avant tout à un besoin de coordination et de suivi d'actions d'urgence, puis de post urgence, chaque organisme recherchant l'information dont il avait besoin avec les techniques et les outils dont il disposait.

[20] www.ihsi.ht

[21] L'IHSI définit l'urbain à partir des villes et des « quartiers ». Les villes correspondent aux chefs-lieux de commune, suivant la définition première de la ville en Haïti. Le « quartier » est une agglomération secondaire dans la commune, c'est à dire un groupement de constructions rapprochées de moins 200 mètres, qui se caractérise par une densité plus élevée de l'habitat. Comme cela a été souligné dans les travaux d'identification du programme urbain du 11ième FED cette définition aurait besoin d'être réactualisée.

Contact : M. Daniel MILBIN : dlmilbin@gmail.com

De nombreuses données sont produites par l'IHSI sont accessibles sur son site. L'IHSI dispose d'une **cartographie des populations et des densités** avec une répartition des territoires ruraux et urbains.

Ces informations sont indispensables pour la conduite des études urbaines :
- Statistiques démographiques et sociales,

- Statistiques économiques,

- Indices des prix à la consommation,

- Indicateurs sur les conditions de vie des ménages,

- Cartes de recensement,

- Rapports d'enquêtes socioéconomiques,

Enquête Budget de consommation des ménages (EBCM- 2000)
Enquête sur les Conditions de vie des ménages après séisme (ECVMAS -2012),
Enquête sur l'emploi et le secteur informel (2010)
Enquête Mortalité Morbidité, Utilisation des Services (EMMUS 2012-2006)
Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2003)

Elles peuvent être acquises en document papier, en effectuant les démarches voulues, sous forme payante, pour les particuliers. Ces **informations évoluent très vites et sont peu détaillées. Elles doivent donc être corrigées, et recroisées.** Leur exploitation justifie l'établissement de partenariats et de collaborations étroites entre l'IHSI et les institutions du secteur urbain

4.2. Le CNIGS : Centre National de l'Information Géo-spatiale [22]

Le CNIGS qui est sous tutelle du MPCE a pour mission de produire et diffuser l'information géographique actualisée et fiable sur tout le territoire national.

Le Système d'Information du Logement et des Quartiers (SILQ), a été initié dans le cadre d'un programme plus large dont il était une des composantes**: le Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Quartiers (PARLOQ)** qui a débuté en 2011. Le SILQ est un système intégré composé d'une base de données géographiques et d'un outil de visualisation des données cartographiques par l'intermédiaire d'un Géo-portail. Il a été imaginé et conçu pour pallier à la dispersion de l'information produite par de nombreux opérateurs et la rassembler, dans la période qui a suivi le tremblement de terre. L'intention était aussi de faciliter la constitution des centres de décisions pour planifier la reconstruction des territoires dans une période où les structures de l'Etat n'avaient pas encore pu se réorganiser. Le programme PARLOQ est aujourd'hui clôturé, mais le SILQ reste aujourd'hui opérationnel au niveau du CNIGS qui gère l'activité du portail sur ses propres fonds.

Contact : M. Pierre VERSAILLE Versaille_023@hotmail.fr

Le CNIGS peut mettre à disposition des institutions sur demande de nombreux documents:

- des cartes topographiques,

- des cartes sur la population urbaine, la densité, l'étalement urbain,

- les cartes des principales villes d'Haïti,

- des cartes sur le réseau routier,

- une cartographie sur la prévention des risques et des désastres,

- des supports pour la réalisation de cadastres,

- des supports d'images satellites à destination de multiples usages de représentation,

- etc.

Ces documents peuvent contenir des informations de base déjà traitées, utiles aux études urbaines, ou servir de support pour le traitement d'informations spécifiques dont les correspondants du CNIGS peuvent avoir besoin.

L'accès au **portail SILQ** se fait sur inscription. Il fournit des informations plus détaillées sur les fonctions urbaines et les équipements, mais limitées à la ZMPAP, Jacmel, Saint-Marc et Cap Haïtien.

Dans le cadre **du Programme de Reconstruction et de Gestion des Risques et Désastres (PRGRD),** soutenu par la Banque Mondiale, le CNIGS a établi une cartographie, à partir de photographies aériennes, qui peut être exploitée de façon détaillée et qui permet aujourd'hui d'évaluer précisément les risques sur l'ensemble du pays. Le CNIGS participe à plusieurs autres programmes, dont ceux qui relèvent **des délimitations administratives, de la gestion des sols.** Il a ainsi engagé un travail avec le ST/CIAT afin d'assurer la restitution de parcellaires sur 12 communes pilotes dont Port-au-Prince, à partir de photographies aériennes qui serviront à la réalisation de pré-cadastres.

Le site du CNIGS doit héberger prochainement la documentation sur les thématiques traitées par le Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable

[22] www.cnigs.ht

(PITDD)ainsi que des données collectées dans le cadre du programme de recherche sur le champ urbain (PRCU).

4.3. Le Secrétariat technique du CIAT[23]

Le CIAT, créé en 2009, regroupe six Ministères (Finances, Agriculture, Planification, Travaux publics, Environnement et Intérieur). Il remplit une fonction de coordination, de supervision, de contrôle et de suivi-évaluation, en matière d'aménagement du territoire. Son Secrétariat Technique, soutenu financièrement par différents programmes l'a amené à prendre des initiatives et conduire des études sur le secteur urbain au travers de la Cellule Urbanisme et Habitat. Ces projets présentent un intérêt stratégique pour le secteur urbain, et traitent de sujets comme la gestion foncière, l'aménagement des bassins versants, le contrôle des ressources en eaux, la prévention des risques, le traitement des déchets, le changement climatique etc. Le ST/CIAT, est au carrefour de nombreuses informations concernant le secteur urbain qu'il a aussi pour fonction d'animer, notamment au travers du **Forum Urbain National**.

Une bibliothèque numérique, a été constituée au sein du ST/CIAT avec l'appui d'un financement de la Banque Mondiale, sur un ensemble de données qui dépassent largement le champ urbain. Cette bibliothèque a une vocation large et constitue un lieu d'archivage de tout document à verser au patrimoine du pays. Les chiffres sur le nombre d'ouvrages accessibles sont en progression constante.

Elle est constituée notamment :

- d'une *Bibliothèque juridique haïtienne* décomposés suivant les rubriques Aménagement du territoire, Urbanisme, Climat et Bassins versants ;
- d'un *Corpus juridique haïtien* qui concerne les textes juridiques sur 3 thèmes : le foncier les limites administratives des collectivités territoriales les concessions et affermages de terrains de l'Etat ;
- d'une *Bibliothèque d'ouvrages d'études* sur les domaines de compétences du ST/CIAT.

Contact : Mr Patrick TARDIEU - patricktardieu@gmail.com

Le ST/CIAT publie de nombreux documents qui concernent le secteur urbain

Ce peuvent être des documents :

- d'analyse juridique, législative ou réglementaire,

- de prospective en terme d'aménagement ou de planification urbaine,

- de méthodologie pour l'accompagnement des projets,

- des contributions ou déclarations d'intérêt national ou international,

- des documents thématiques,

- etc.

Parallèlement le ST/ CIAT alimente une base foncière de parcelles sur des communes.

[23] www.ciat.gouv.ht

Par le biais de la rubrique « Publications » du site du CIAT, on accède à quelques documents de base sur l'aménagement du territoire et le développement urbain. On peut citer notamment :

- un ouvrage de prospective : **« Haïti demain** » (3 documents, 2010)

- deux guides professionnels **: « Réhabilitation de Quartiers : Les étapes de la planification urbaine »** (mai 2013) et **« Lois et règlements d'urbanisme »** (juillet 2013)

- La **déclaration finale du Forum Urbain National (mars 2014).**

La bibliothèque numérique, qui était encore en inventaire en juin 2016, a été mise en ligne récemment. Elle dispose de **nombreuses informations sur le Foncier, l'Aménagement du Territoire, l'Habitat, l'Urbanisme, le Climat, les Bassins versants**.

Il est possible de faire une recherche assez simplement avec quelques rubriques dont l'intérêt est d'avoir une classification par communes, départements et dates.

4.4. Le MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe [24]

La vocation centrale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est de coordonner les activités de planification entreprises par les autres Ministères. Les données de planification sont rassemblées dans le Plan de Développement Stratégique d'Haïti (PSDH- juin 2012), qui établit une vision sur 20 ans et constitue le principal document de référence sur la conduite des programmes de développement, tous secteurs confondus.

Le PSDH se décline en plans d'investissements ; le premier plan triennal d'investissement couvre la période 2014-2016. Un cahier des indicateurs de suivi du PSDH, associé aux OMD, complète ces différents documents qui sont téléchargeables sur le site du MPCE.

Mais le MPCE joue aussi un rôle central dans la programmation des projets de coopération. Il publie un document relatif au cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED) sur « Les priorités d'intervention du gouvernement pour la période 2014-2016 » (mai 2013) qui comprend notamment des informations sur des zones ou des villes spécifiques en matière d'aménagement du territoire et de développement urbain.

La DATDLR (Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional) est en charge des Schémas d'aménagement territoriaux et dispose d'un service de synthèse et d'informations. De nombreux documents de planification, réalisés notamment avec le Bureau d'études canadien IBI DAA, sont édités par cette direction :

Contact : M. Ebert PELTROP - DATDLR. peltrop@yahoo.fr

De nombreux documents relatifs aux différentes échelles de l'Aménagement du territoire sont téléchargeables sur le site du MPCE :

- documents d'orientations stratégiques,
- documents de planification territoriale et de planification sectorielle,
- documents de stratégies et de programmation,
- plans de financements et d'investissements.

On trouve sur le site :

- le PSDH et les documents de programmation triennale,
- le cahier des indicateurs du PSDH,
- les priorités d'intervention CAED, et divers rapports et documents techniques.

[24] www.mpce.gouv.ht

Bien que cela dépasse son champ d'attribution, la DATDLR a élaboré des documents de planification urbaine associés à des diagnostics. **11 esquisses de plans d'urbanisme et 6 plans d'urbanisme** ont été publiés sans être, à ce stade, validés.

Parmi les documents à vocation pédagogique on peut retenir :

- Le **guide d'urbanisme simplifié et illustré** - IBI DAA février 2012 (GUSI),

- Le **guide pour l'élaboration des plans communaux de développement** juin 2012,

-L'analyse: **«Principes, règlements et outils opérationnels de la législation haïtienne sur le développement urbain »** - Garry Lhérisson, août 2015, qui fournit une analyse détaillée de la législation urbaine et de sa mise en application.

4.5. Le MTPTC : Ministère des travaux Publics, Transports et Communications[25]

Une importante partie des données sont traitées et publiées par des organismes dont le MTPTC assure la tutelle (Organismes autonomes sous tutelle) et vers lesquels le site du Ministère renvoie le lien. C'est le cas pour :

- l'eau et l'assainissement avec la DINEPA (voir ci-après)
- l'électricité (EDH): www.edh.ht
- le Bureau des mines et de l'énergie (BME): www.bme.gouv.ht
- le Conseil National des Télécommunications (CONATEL): www.conatel.gouv.ht
- le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux publics (LNBTP) www.lnbtp.gouv.ht

Ces sites fournissent des informations et des publications spécialisées dans leur domaine. D'autres organismes sous tutelle du MTPTC n'ont pas de site :

- l'Office National du Cadastre (**ONACA**) qui travaille sur différents plans cadastraux avec le ST/CIAT,
- le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (**SMCRS**), domaine pour lequel des informations existent mais ne sont pas regroupées,
- de même pour ce qui concerne la mobilité et les transports urbains, secteur pour lequel un Secrétariat d'État a été créé en mai 2016 (voir la partie thématique de la base documentaire).

L'essentiel des informations disponibles directement sur le site du MTPTC concerne :

- **le réseau routier** avec notamment le programme Rural Access Index (R.A.I.), qui est instruit en collaboration avec le CNIGS et dispose d'une cartographie en partie téléchargeable sur le site du MTPTC, ainsi que d'autres documents relatifs à la sécurité routière ou à l'entretien des routes,
- l**es infrastructures et les ouvrages d'art** qui sont gérés par la DTP et le Service du Génie Urbain, qui sont documentés surtout sous forme d'études diverses,
- **la construction et le bâtiment,** dont l'état général a fait l'objet d'un important travail de recensement après le tremblement de terre, par le Bureau Technique du Bâtiment (BTB, anciennement BETB a réalisé aussi plusieurs **ouvrages de**

[25] www.mtptc.gouv.ht

formation et de sensibilisation. Il est spécialisé dans la surveillance de la qualité des constructions, la réduction de la vulnérabilité en prévention des cyclones et des séismes et le conseil auprès des professionnels et des communes.

En dehors des documents traitant du Génie urbain, très peu de données concernent l'urbanisme, les permis de construire, ou la planification urbaine.

Contact : Rwendy CARRE – BTB rwendycarre@gmail.com

Différents ouvrages ou cartes sur les études et projets qui concernent :

- **les routes, la voirie urbaine,**

- les infrastructures,
- la technologie de construction,

- la formation et la réglementation du bâtiment,

sont accessibles sur le site du MTPTC et peuvent être téléchargés.

On retient quelques documents de base :

Le **Code National du Bâtiment d'Haïti**

et trois guides de construction qui ont déjà fait l'objet d'une large diffusion

. La construction parasismique en maçonnerie chainée
. Réparation des constructions endommagées
. Renforcement parasismique des constructions existantes

ainsi qu'un document d'orientation sur la Stratégie de communication sur la construction de logement en Haïti

4.6. Le MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

Le Ministère de l'Intérieur assure la tutelle pour les collectivités territoriales, parmi lesquelles la commune est l'échelon administratif principal comme institution décentralisée. Les attributions des communes sont importantes, en particulier pour ce qui concerne le développement urbain (5 décrets de 2006 établissent la charte des collectivités territoriales) ce qui leur donne une légitimité forte pour entreprendre le développement de leur territoire. Leurs capacités sont par contre très faibles; ce profond décalage constitue un défi pour le Ministère de tutelle, qui ne peut être relevé que par un accompagnement des communes dans leurs tâches, une consolidation des capacités des techniciens et ingénieurs municipaux, des actions de formation, et la création de relais déconcentrés entre les niveaux central et local[26].

Le MICT ne possède pas de site sur la présentation du Ministère, celle-ci est relayée par le site de l'Office du Management des Ressources Humaines (OMRH), en charge de la réforme de l'Etat. Le MICT détient cependant de nombreuses informations utiles pour le secteur urbain :

[26] Plusieurs projets ces dernières années ont été tentés de répondre à cette préoccupation : le PARLOQ déjà cité avec la création d'Agences Techniques Locales (ATL), le projet d'appui à la décentralisation et au renforcement des Collectivités Territoriales financé par la Coopération française (formation d'ingénieurs municipaux), le programme d'Appui à la Gouvernance et l'Investissement Local (AGIL) financé par l'UE, les programmes Lokal et Lokal+ financés par l'USAID.

-sur les **Plans Communaux de Développement,** qui sont recensés au niveau des services de la Direction des Collectivités Territoriales (DCT),

- sur **la gestion urbaine au niveau communal,** avec la documentation issue des projets d'appui à la gouvernance locale

Plusieurs **guides méthodologiques sur la Maitrise d'Ouvrage communale**, produits ou relayés par le MICT, sont accessibles sur le net

- le **« Guide pratique du Maire »** USAID- projet Lokal,

- le **« Guide méthodologique Urbanisme et Aménagement du Territoire »** produit par ONU –Habitat (Juillet 2015),

- le **« Recueil des textes normatifs annotés sur le développement local »**

USAID- projet Lokal (Avril 2011 -USAID- projet Lokal (Avril 2011).

Les **5 décrets de 2006 concernant la décentralisation** des collectivités locales fournissent le cadre de compétences des communes, notamment pour le secteur urbain, qu'on retrouve aussi dans d'autres ouvrages récapitulatifs.

L'atlas des communes d'Haïti est un document récent (mars 2016) qui fournit une carte de référence pour chaque commune d'Haïti, qui a été établie à partir de cartes du CNIGS datant de 1998. Cet atlas, qui a été actualisé à partir de données statistiques de 2012 de l'IHSI, constitue **un outil important et complet de représentation de l'état de l'urbanisation et un support très utile pour les études de planification urbaine**.

Une fiche **guide de l'utilisation des cartes**, extraite de l'album, se situe en **Annexe 2** du rapport.

Le MICT assure d'autre part la gestion des risques et des désastres au travers de **la Direction de la Protection Civile (DPC),** qui coordonne le Secrétariat Permanent de Gestion des risques et des Désastres (SPGRD). C'est dans le cadre des projets pilotés par la DPC et le MPCE avec l'appui du PNUD qu'a été publié **le « Guide Méthodologique de Réduction des Risques Naturels en Haïti »** (Novembre 2015) à l'attention des élus, techniciens et opérateurs et qui est téléchargeable sur le site du PNUD en version synthétique et complète (8 documents).

4.7. La DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement[27]

La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement, sous tutelle du MTPTC, dispose d'une organisation structurée, avec une séparation claire des fonctions : la réalisation des réseaux d'une part et leur exploitation d'autre part. Les secteurs urbains et ruraux, qui correspondent à des modes de distribution différents, sont dissociés. Mais cette distinction devient confuse quand il s'agit d'équiper la périphérie des grandes et moyennes villes ou des petites agglomérations en zone rurale. La gestion de l'alimentation en eau potable illustre parfaitement les difficultés rencontrées pour une délimitation des territoires à partir d'une définition de l'urbain.

En matière d'assainissement la responsabilité de la DINEPA se limite au contrôle et à la régulation du service.

On trouve sur le site de la DINEPA en téléchargement libre :
- Un **référentiel technique national très détaillé sur l'eau potable et l'assainissement,** comportant pour chaque thématique des fascicules techniques / des directives prescrivant les règles minimales à portée réglementaire nationale / ainsi que des fiches

[27] www.dinepa.gouv.ht

techniques, guides et modèles.
- Le **Rapport diagnostic actualisé (02/2016) sur le Plan Stratégique sectoriel,**

- Les **Bulletins mensuels Sisklor** sur l'analyse de la qualité de l'eau, par région.

La DINEPA produit quelques documents clés qui concernent sa politique, sa stratégie et l'état des lieux du secteur :

- le Plan stratégique sectoriel - Diagnostic enjeux (2016),

- la Stratégie nationale de l'assainissement,

- des documents de planification annuelle (infrastructures, financement et activités

La DINEPA met actuellement en place un **Observatoire National de l'Eau et de l'Assainissement** - qui n'est pas encore opérationnel - avec l'intention de pouvoir effectuer un suivi dans ces deux domaines avec ses propres indicateurs.

Une autre initiative de la DINEPA, allant dans le sens d'un meilleur partage de l'information, porte sur la création des Maisons de l'Assainissement régionales et communales.

D'autres documents apportant diverses informations sur l'eau potable et l'assainissement concernant Haïti sont téléchargeables :

- sur **le site du Gret** (www.gret.org voir rubrique du site « publications »)

- et sur celui **du Programme Solidarité Eau** (www.pseau.org voir rubrique du site « bases de données »).

4.8. L'UCLBP : Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics[28]

L'UCLBP est un organisme d'Etat rattaché à la primature qui a été créé en juillet 2012 pour remplir une mission de reconstruction dans la période qui a suivi le tremblement de terre. Cette mission, ciblée sur le logement et les bâtiments publics, géographiquement limitée à la zone affectée par le séisme, s'est accompagnée d'une réflexion plus globale sur la politique de reconstruction. De fait, son mandat s'est élargi et, dans la pratique, l'UCLBP occupe aujourd'hui une large place dans le dispositif institutionnel urbain ; c'est aujourd'hui le principal organisme traitant des questions de logement et d'habitat. Une petite partie du secteur logement reste gérée par **l'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS)** créée en 1982, qui n'a qu'un faible impact sur le plan institutionnel et sur la production de logements.

L'UCLBP dispose de deux types d'information : **des documents d'orientation stratégique et des documents opérationnels** liés à ses activités et projets de réhabilitation ou de relogement de personnes sinistrées.

Le document sur **La politique Nationale du Logement et de l'Habitat PNLH–** Octobre 2013, qu'on trouve sur son site, fixe les orientations de cette politique mobilisant principalement le secteur privé, en matière d'aide au financement, de sécurisation foncière et d'accès aux services de base.

Le **Programme Sites et Services,** qui présente différentes options possibles en terme d'accès, de mixité sociale, de financements, de modalités institutionnelles, pour produire et acquérir un logement.

Des documents de projets liés aux **diverses opérations conduites par l'UCLBP** : Reconstruction de la Cité administrative de Port-au-Prince, Projet 16/6, Village Lumane Casimir à Morne à Cabris, Projets de réhabilitation des quartiers Martissant et Baillergeau

[28] Pour accéder au site web de l'UCLBP, voir le lien: http://uclbp.gouv.ht/pages/1-cat-qui-sommes-nous.php.

(Programme AIQIP d'Aménagement Intégré des Quartiers Informels de Port-au-Prince), Aménagement urbain à Canaan etc.)

Parallèlement l'UCLBP joue un rôle d'animation en animant une **« Table sectorielle » sur le logement »** qui regroupe dans un cadre formel les différents acteurs publics et privés concernés[29].

4.9. Autres institutions publiques

4.9.1. Le MDE : Ministère de l'Environnement

Le MDE ne possède pas de site. Il intervient dans le domaine urbain, notamment au travers des mesures d'adaptation aux changements climatiques, avec les orientations fixées lors de la COP 21 et **la Contribution Nationale d'Haïti à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** (« Contribution prévue déterminée au niveau national »).

4.9.2. Le MEF : Ministère de l'Economie et des Finances[30]

Le MEF fournit sur son site des informations à la rubrique « dernières données », sous forme de documents téléchargeables, sur le budget, les dépenses et les investissements publics. Il faut cependant extraire de ces données celles qui concernent le secteur urbain et ses différentes thématiques, qui sont réparties entre plusieurs institutions, et s'assurer de la signification exacte des chiffres.

4.9.3. Le MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie[31]

Le MCI a réalisé un recensement des entreprises en 2012. Il n'est pas en ligne sur le site du MCI mais contient des données utiles, même si leur collecte reste au niveau communal et ne permet pas une localisation précise des entreprises recensées.

4.9.4. L'OMRH : Office de Management des Ressources Humaines [32]

L'OMRH est en charge de la politique nationale de déconcentration, dont on peut trouver **le Programme cadre de réforme de l'État pour 2007-2012** sur le site du PNUD. L'OMRH joue un rôle stratégique dans la conduite de la modernisation des institutions de l'État, la mise en cohérence des lois organiques et la formation des fonctionnaires en Haïti.

4.9.5. L'ISPAN : Institut de Sauvegarde du Patrimoine Architectural National

L'ISPAN n'a pas de site. Il publie des ouvrages documentés sur le patrimoine architectural national et un bulletin **– le bulletin de l'ISPAN** – qui peut être téléchargé sur le site de l'Inventaire du Patrimoine Immatériel Haïtien[33]. L'ISPAN entretient une base de données sur les bâtiments et les centres historiques du pays.

[29] Les Tables Sectorielles et Thématiques sont des plateformes d'échanges entre acteurs institutionnels, partenaires financiers et société civile, qui mobilisent des initiatives et produisent des recommandations sur un thème donné.
[30] www.mef.gouv.ht
[31] www.mci.gouv.ht
[32] www.omrh.gouv.ht
[33] www.ipimh.ulaval.ca

4.10. Les sites des agences de l'ONU

4.10.1. L'UNFPA (Haïti)[34]: Fonds des Nations Unies pour la Population

Le site fournit des informations, une série de statistiques et d'indicateurs de base actualisés sur le pays et sa population ainsi que des publications sur des sujets liés à la démographie et l'urbanisation.

4.10.2. Le PNUD (Haïti)[35]: Programme des Nations Unies pour le développement

Le site du PNUD en Haïti publie et permet de télécharger sur son site :

- o des publications commanditées par d'autres Ministères, comme le MPCE ou le MICT,
- o des informations sur ses projets (Gestion des risques, Environnement et changement climatique, Aménagement du territoire etc.),
- o des informations, des statistiques relatives au développement,
- o des rapports sur **l'avancement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD): « Haïti, un nouveau regard »** (2013).

4.10.3. ONU–Habitat [36]

Le site du programme UN Habitat permet d'accéder :

- o à des données urbaines, relevant notamment de la période 2010-2011 où le Bureau ONU-HABITAT coordonnait le pilotage de plusieurs projets de reconstruction de quartiers,
- o à des données sur les projets du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB) qui concernent les pays d'Afrique-Caraïbe-Pacifique, et dont les Cayes sont une ville pilote en Haïti,
- o à des documents d'études et d'aménagement relatifs aux projets d'aménagement de la zone d'habitat Canaan conduits avec l'UCLBP,
- o à des données urbaines plus globales classées par pays et qu'on retrouve dans le document publié chaque année: « State of World Cities report »,
- ***o*** de télécharger des publications et documents d'accompagnement de projets sur des nombreuses thématiques urbaines.

4.11. Autres sources

4.11.1. Le PRCU: Programme de recherche dans le champ de l'urbain

L'UE finance dans le cadre du PARAQ un programme de recherche intitulé « Port-au-Prince : **Entre vulnérabilités et croissances urbaines, construction d'une métropole caribéenne »**. Ce programme, actuellement en cours, regroupe l'UEH et l'Université de Quisqueya, avec deux laboratoires de recherche[37] coté haïtien, et plusieurs universités au niveau international (Université Paris 8, Ecole Polytechnique de Lausanne). Il est appelé à

[34] www.unfpahaiti.org.

[35] www.ht.undp.org

[36] www.unhabitat.org

[37] Le Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines -CRAPU- et le Laboratoire des Dynamiques des Mondes Américains (LADMA)

fournir un ensemble de connaissances destinées aux professionnels sur les mutations urbaines en cours au niveau de la Métropole, autour de trois thématiques : **étalement urbain, occupations des espaces fragiles et rôle de l'informalité.** Les données collectées doivent prochainement alimenter un **observatoire** disposant d'un fonds de cartes établies en lien avec le CNIGS, qui seront connectées avec d'autres documents (textes, photos, vidéos), accessibles au travers d'un portail[38].

4.11.2. URD (Urgence Réhabilitation Développement)[39]

Le groupe URD est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger. On trouve sur leur site, en accès et téléchargement libre, toutes les publications du groupe. Recherche par mots clés libres avec une recherche dans les textes.

L'**Observatoire de l'URD en Haïti** qui a fermé en 2015 comporte un centre de documentation avec un fond documentaire de données téléchargeables : rapports d'évaluation, d'études et de recherches sur Haïti depuis le séisme sur les différentes thématiques sur lesquelles a travaillé l'URD.

Il y a aussi quelques vidéos d'évaluation ou de retransmission de colloques organisés dans d'autres pays.

4.11.3. La documentation des Projets PARAQ et AIQIP

Ces deux programmes, le premier financé par l'UE, le second par l'AFD, concernent la réhabilitation de 9 ensembles de quartiers de Port-au-Prince, sa Région Métropolitaine et la ville de Petit Goâve, qui ont été mises en œuvre par des ONG. Les documents issus de ces opérations regroupent :

- des **diagnostics de territoire,**
- des **schémas d'aménagements urbains** complets,
- divers plans, études urbaines et documents de projets, et une **brochure de synthèse** illustrant la démarche et les différents résultats obtenus au travers des actions,
- un **rapport de capitalisation** sur l'analyse des acquis de ces expériences est en cours.

Ces documents sont actuellement partagés entre les différentes institutions qui assuraient la maitrise d'ouvrage des opérations.

4.11.4. Les ateliers de maitrise d'œuvre urbaine[40]

Les Ateliers de Cergy ont organisé avec le ST/CIAT entre février et mars 2016 un atelier international de maitrise d'œuvre urbaine, intitulé *« La campagne comme la ville est émancipatrice »*. Le sujet a été traité en relation avec **le projet de développement de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes** (CMRP), appuyée principalement par la Fédération Canadienne des Municipalités, qui regroupe les communes de Léogâne, Gressier, Petit Goâve et Grand Goâve, fortement touchées par le séisme de

[38] Ce portail futur pourrait être connecté à celui qui est à créer avec la présente base documentaire.

[39] www.urd.org

[40] www.ateliers.org

janvier 2010. **Un cahier de session**, en libre accès sur le site, synthétise les résultats des travaux de réflexion prospective menés sur l'aménagement de la zone. Ce cahier et les documents qui l'accompagnent fournissent des informations sur la planification urbaine, entre attraction urbaine et vie rurale, appliquée au développement des Communes périphériques de la Métropole.[41]

4.11.5. La bibliothèque de la formation PAIFU-AGIRabcd

La formation PAIFU-AGIRabcd en urbanisme des agents de l'administration, qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2016, a été l'occasion de constituer un fonds documentaire. Il rassemble différents types d'ouvrages et documents dont certains sont déjà répertoriés dans cet inventaire. L'intérêt de ce fonds documentaire est de mettre à disposition des documents pédagogiques établis dans le cours des sessions de formation. Le classement et la mise forme de ces documents sont encore provisoires. Un travail de capitalisation doit être engagé à partir de la fin 2016, notamment pour reformater les supports d'enseignement, suivant une présentation qui synthétise les contenus et facilite leur réutilisation. Le but de cette bibliothèque est de fournir des références nouvelles dans le domaine méthodologique notamment en termes de planification urbaine, mais aussi d'ouvrir sur des thèmes encore peu traités.

4.11.6. Divers sites associatifs

D'autres sites associatifs ou privés sont à la source d'informations utiles sur le secteur urbain en Haïti.

Kal Haïti (porté par le Centre National d'Etudes Spatiales avec d'autres partenaires)[42] : Après le séisme, le CNES a piloté la coordination de l'ensemble des programmations et des acquisitions d'images satellites, optique comme radar, haute et très haute résolution, fournies par plusieurs des 10 agences spatiales. Le projet KalHaïti vise à construire et faire vivre une base de données de télédétection et de données complémentaires relatives au séisme de janvier 2010 et à animer une communauté d'utilisateurs associés.

Openstreetmap[43] : OpenStreetMap est bâti par une communauté de cartographes bénévoles qui contribuent et maintiennent les données des routes, sentiers, cafés, stations ferroviaires et bien plus encore, partout dans le monde. Une branche particulière du site concerne Haïti L'accès est libre et on y trouve des cartographies inédites comme par exemple celles des trajets des tap taps dans la capitale.

Haitidata[44] : De même qu'Openstreetmap, Haitidata est un site « ouvert » qui permet de trouver de l'information géo-spatiale, et d'autres données collectées par les utilisateurs du site pour qu'elles soient partagées.

[41] On trouve d'autres informations sur le site www.datip-cmrp.org animé par la DATIP, agence technique qui pilote les études et travaux d'aménagement de la CMRP.

[42] www.kal-haiti.kalimsat.eu

[43] www.openstreetmap.org

[44] www.haitidata.org

5. Les finalités de la base documentaire

5.1. Une base documentaire pour quel usage?

La demande d'accompagnement pour la création d'une base documentaire est ainsi explicitée dans le présent contrat : *« Il s'agit d'inventorier la documentation existante en Haïti au niveau de l'urbain, et de mettre en place un dispositif qui permette de maintenir à jour ces inventaires par le biais d'une collecte documentaire active (en lien avec l'activité n°1 « Accompagner le dialogue sectoriel avec les institutions pour échanger des données et informations »), dans le but de pouvoir orienter toute prise de décision relative à un territoire : canaliser des efforts vers telle localité ou telle autre en fonction des analyses existantes ou non sur son territoire, faire en sorte d'harmoniser les investissements en fonction des stratégies déjà adoptées, orienter un acteur technique ou financier dans sa démarche d'appui pour garantir qu'elle soit en harmonie avec les documents existants ou précisément absents, etc. ».*

S'il n'existe pas en Haïti de base documentaire centrale sur l'urbain, il y a par contre plusieurs bases thématiques créées par les institutions pour leurs propres missions, et dont certaines sont accessibles et mises à jour (voir chapitre 2). Par contre elles sont produites selon une logique interne, sans référence à des standards de présentation, ce qui rend difficile d'agréger ou de compiler ces données. Une base centrale, en partenariat avec les institutions concernées et en réseau avec les bases thématiques existantes, permettrait, par ce rassemblement, d'accélérer et de faciliter l'accès des utilisateurs aux données et de mettre en évidence la nécessité d'harmoniser les conditions de production entre institutions pour pouvoir utiliser efficacement les données.

Les données urbaines collectées, puis traitées, servent à élaborer différents types de documents qui peuvent être :

- des documents d'orientation politique,
- des documents d'aménagement à différentes échelles de territoires et de temps,
- des documents de planification pour différentes tailles de villes, d'agglomérations ou de quartiers,
- des documents de réglementation,
- des documents de suivi et évaluation,
- des documents de méthodes ou de capitalisation de savoirs spécifiques,
- des documents d'études sur des domaines spécialisés.

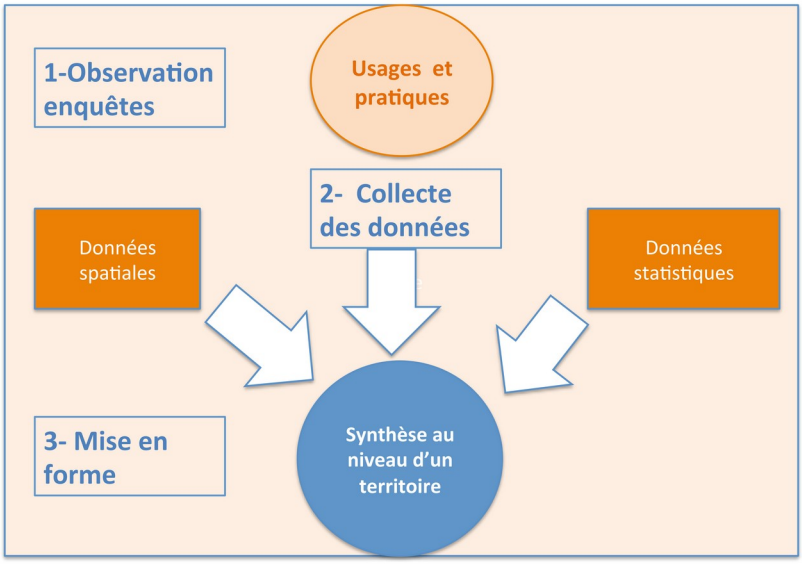


Schéma de mise en forme et traitement des données

Croisement des données (collecte des données spatiales, statistiques, et des observations terrains sur les usages et pratiques des acteurs) appliqué à une démarche de planification urbaine.

Mais la finalité de ces différents documents ne suffit pas à justifier leur pertinence: chacun d'entre eux ne sera utile que s'il est instruit avec les données voulues et suivant une démarche appropriée.

L'intérêt d'une base documentaire n'est pas nécessairement de cumuler un grand nombre de produits finis, mais plutôt de fournir des informations utiles à l'élaboration de nouveaux savoirs et produits qui ne seront pas toujours calqués sur le modèle de ceux qui existent.

5.2. Une base documentaire pour qui ?

Ces orientations générales doivent être complétées par l'identification

- de ceux qui seront les producteurs et/ou les utilisateurs de la base documentaire,
- de leurs besoins spécifiques
- et des supports d'informations après traitement et classement des données, ce qui suppose d'envisager une **collaboration entre producteurs et utilisateurs de données pour que l'alimentation et la mise à jour de la base soient opérationnelles**.

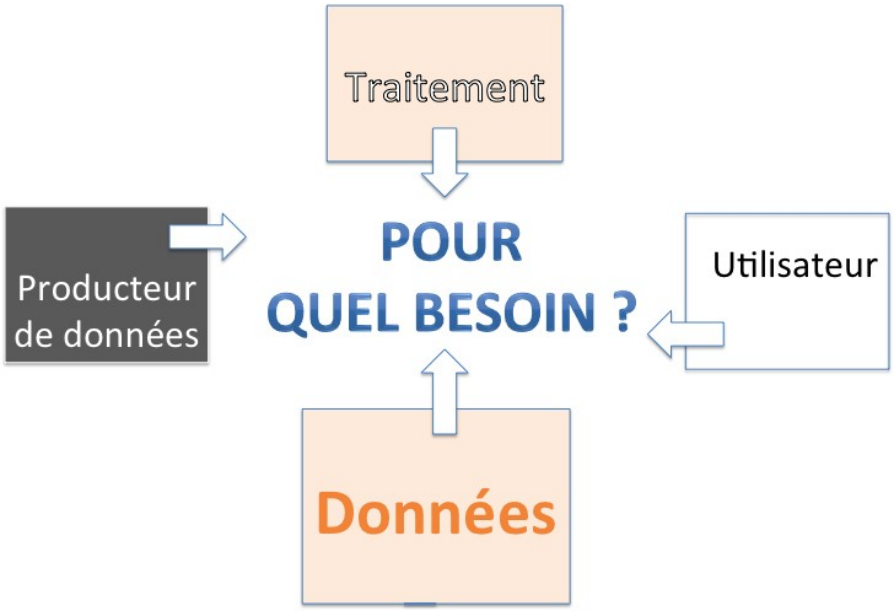


Schéma de construction des informations

Les données sont classées et traitées en fonction de la demande de l'utilisateur au producteur

5.2.1. Les utilisateurs et leurs besoins

L'absence d'un lieu identifié permettant un accès facile aux données existantes concernant l'urbain contraint chaque professionnel de ce secteur à refaire le même parcours de recherche des données, des organismes qui les produisent, de leurs conditions d'accès, de la recherche critique sur leur mode de production, leur fiabilité, leur exhaustivité.

Ces utilisateurs potentiels sont divers, on peut dégager quelques grandes catégories :

- les institutions elles-mêmes, c'est à dire les ministères et organismes publics nationaux, qui, à des degrés divers, sont à la fois producteurs de leurs propres données et utilisateurs de données produites par d'autres,
- les collectivités territoriales,
- les consultants et bureaux d'étude,
- les universitaires et chercheurs,
- les porteurs de projets divers (ONG),
- les entreprises et investisseurs,
- tout autre public intéressé (société civile).

Comme il est rappelé plus haut, les conditions et les délais de cette mission ne permettaient pas de mener, à ce stade, une enquête sur les utilisateurs pressentis et leurs besoins. Néanmoins cette action peut se réaliser à tout moment alors que la base documentaire est déjà constituée et utilisée par les institutions qui ont participé à sa création.

Une attention particulière, pour l'utilité d'une base documentaire sur l'urbain, doit être apportée à l'évolution de la capacité des Mairies à remplir les missions qui sont les leurs en matière de développement urbain, de planification, de gestion urbaine et de réglementation.

Le MICT, depuis déjà plusieurs années, a déployé des efforts pour installer et former des équipes techniques capables d'assister les Maires dans leurs missions.[45]

Les préoccupations du MICT laissent augurer d'une évolution positive à court et moyen terme dans le renforcement des capacités techniques à disposition des Maires. Dans ce cadre, une base documentaire sur l'urbain facilement accessible sera un outil essentiel d'accompagnement de cette évolution, et les collectivités territoriales devraient en être des utilisateurs privilégiés.

5.2.2. Montage partenarial et mutualisation

Lors des différents entretiens menés, nos interlocuteurs ont affirmé leur intérêt pour la mutualisation des informations et des échanges entre institutions. Mais cette volonté n'a pas débouché sur des accords permettant de mettre en place des actions communes structurées, de même que l'accompagnement pour un dialogue sectoriel n'a pas permis de déboucher à ce jour sur un accord établissant un cadre de concertation. Les conditions nécessaires à un partage de l'information ne sont pas aujourd'hui réunies.

Cependant il est possible d'avancer sur des projets concrets afin de franchir quelques pas vers plus de mutualisation, puisqu'il y a une évolution de la sensibilité à ce partage de la part des différents acteurs rencontrés.

Dans le cas de la base documentaire, la méthode à adopter serait, idéalement, de constituer au préalable un Comité de pilotage interinstitutionnel large, assurant une mutualisation des données et des moyens, notamment en personnel qualifié, avec un partenariat institutionnel, dans une démarche similaire à celle qui avait été adoptée pour le Programme d'Information Territoriales sur le Développement Durable PITDD. Si ce n'était pas possible dans l'immédiat, il peut cependant y avoir des accords bilatéraux formalisés par des conventions mais aussi des échanges de fait, voire un premier Comité restreint comprenant les institutions qui acceptent d'en faire partie, avec une visée d'élargissement progressif. Il pourrait être lancé par exemple avec les institutions ayant participé à la formation continue à l'urbanisme PAIFU-AGIRabcd ou ayant manifesté leur intérêt.

Une condition essentielle pour que cette mutualisation puisse se développer est que les différents acteurs producteurs de données trouvent dans la base une aide réelle pour accéder aux autres données dont ils ont besoin. En ce sens un démarrage de la base, même imparfaite, même incomplète (et elle ne peut être qu'incomplète puisque les données existantes sont incomplètes et souvent difficiles à agréger) doit se faire avec une masse critique de documents et de données, ainsi qu'un personnel formé.

Si la mutualisation fonctionne et est acceptée, un bénéfice important peut en résulter pour gagner la confiance d'une plus large variété d'utilisateurs. La base documentaire pourrait évoluer dans une perspective plus large vers une Base de Données Urbaines dont le cadre est abordé dans le rapport sur le suivi évaluation.

5.3. Quelques pistes pour renforcer l'intérêt d'une base documentaire

Nous avons en préambule à ce rapport souligné l'importance de mener une réflexion plus large sur quelques questions de fond en parallèle à la mise en place d'outils au service de la gestion de l'information sur le secteur urbain. Dans la présentation faite en juillet 2016, à l'occasion du Forum Urbain National, du projet d'une **« Revue de l'Urbanisation »** en

[45] En plus des programmes d'appui à la maitrise d'ouvrage locale déjà évoqués, les programmes d'intervention PINNE (2013, pour le Nord-Nord Est) et PISUD (2014, pour le Sud) ont permis de former dans ces zones plusieurs dizaines d'agents qui occupent des postes-clé stables, financés par dotations du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT).

Haïti[46], les intervenants insistent de la même façon sur le besoin de conjuguer la gestion de l'information urbaine avec une compréhension large et concertée du phénomène d'urbanisation et des problématiques nouvelles qu'il soulève.

Le projet de « Revue de l'Urbanisation » doit collecter et synthétiser, notamment sous forme cartographique, un ensemble de données relatives au fait urbain en Haïti et poursuit trois objectifs :

- *Créer une meilleure connaissance et une base analytique sur le développement urbain en Haïti,*
- *Fournir des recommandations techniques et institutionnelles pour informer la politique urbaine au niveau national,*
- *Apporter une base d'information et d'analyse pour contribuer à la mise en œuvre des opérations et des stratégies urbaines du gouvernement d'Haïti et d'autres partenaires.*

L'une des premières tâches à laquelle se sont attaqués les auteurs du projet a été d'approcher une définition partagée de la ville et de l'urbain. La question d'un traitement de l'information sur l'urbain n'est pas purement technique, elle dépend fortement de l'interprétation institutionnelle qui en est faite par les principaux acteurs concernés. La distinction entre ce qui est et ce qui n'est pas urbain, est capitale pour les choix de programmation et d'investissement par exemple. Plusieurs définitions de la ville et de l'urbain servent actuellement de référence en Haïti, suivant les approches des institutions et des différents bailleurs. Bien des choses sur l'identification et le traitement des projets urbains vont dépendre de l'évolution d'une interprétation consensuelle de ces notions.

Bien que le projet soit moins ambitieux dans le cas de la création de la présente base documentaire, les préoccupations sous-jacentes sont identiques. On peut retenir plusieurs pistes pour orienter et guider l'attention qui peut être apportée à sa mise en place.

La première est de revenir, en parallèle au questionnement soulevé par le projet de Revue de l'urbanisation, sur la définition de l'urbain et ses conséquences. Comme nous l'avons déjà évoqué, d'autres questions directement liées à la façon de traiter les contenus de la base documentaire vont rejaillir dans la foulée de sa création :

- la complémentarité des différentes thématiques de l'urbain et l'introduction de nouveaux domaines comme par exemple la mobilité,
- la valorisation de la fonction de planification urbaine et la recherche d'une méthodologie adaptée pour la mener,
- les conditions pour une meilleure circulation des informations et de l'assistance technique en direction des Communes.

Ces clarifications sont étroitement liées à la démarche et vont conditionner le choix des contenus et l'évolution des supports liés à cette base documentaire.

[46] Ce projet financé par la Banque Mondiale, a été lancé en septembre 2015 mais doit se poursuivre jusqu'en 2017

6. Le cadrage de la base documentaire

Objet de la base documentaire :

Le MTPTC se propose de créer une base documentaire destinée à ses propres agents mais aussi à toute autre institution, organisme et à toute personne recherchant des informations sur l'urbain en Haïti, et de disposer d'une base d'informations directement accessible pour « Orienter la prise de décision relative à l'aménagement d'un territoire urbanisé ou en cours d'urbanisation».

La délimitation en six champs d'information a été discutée avec l'équipe de suivi constituée au sein de la DTP.

Une liste détaillée d'environ 300 documents inventoriés et accessibles en version numérique se situent **en annexe 3** du présent rapport.

Mise en place d'un répertoire des sources de données (voir en annexe 1)

Outil à mettre en place et à actualiser

Un répertoire raisonné des sources de données urbaines existantes	
Pouvoir à partir d'un répertoire de sites (publics et privés), d'adresses et de personnes ressources, connaître les sources de données urbaines exploitables en Haïti, disposer des informations sur leurs conditions de production et de mise à jour, se familiariser avec leur utilisation, pouvoir recouper leurs informations.	Ce répertoire comporte toutes les informations fournies par les producteurs de données sur la qualité de leurs données : dates, standards et techniques utilisés, qualités et limites de la collecte, périodicité de la mise à jour, etc. C'est un outil essentiel de la base documentaire par l'aide qu'il apportera aux utilisateurs dans l'analyse de la fiabilité des données. Sa qualité dépendra des relations actives et continues qui auront pu être établies avec les principaux producteurs d'information urbaine pour mieux partager l'information.

TABLEAU DES DONNÉES

Outil à mettre en place et à actualiser

Objectifs recherchés	Types de données
1- Les documents d'orientation politique et stratégique	
Connaître l'ensemble des cadrages politiques et stratégiques qui ont une incidence sur le secteur urbain.	Documents d'orientations gouvernementales. - Plans stratégiques nationaux, territoriaux et sectoriels. - Documents de prospective. - Orientations des instances internationales. - Documents d'orientation des bailleurs.
2- Les décrets, lois, réglementations et les documents qui définissent le rôle des institutions sur l'urbain et les différents guides produits par les institutions en d'urbanisme	
- Suivre l'évolution des arrêtés, décrets, lois, règles, procédures et organisations institutionnelles, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. - Disposer d'une lecture du paysage institutionnel, et des diagnostics associés. - Distinguer autant que possible les différentes fonctions : stratégique, réglementaire (à l'échelle d'un territoire, ou celles qui s'appliquent aux individus), opérationnelle et les fonctions de contrôle et de supervision.	Données établies suivant l'appartenance institutionnelle et les échelles territoriales. Les principaux documents législatifs, réglementaires et juridiques concernant le secteur urbain qui définissent ou analysent : - les attributions des institutions, - leur organisation, -les documents qu'elles produisent ou contrôlent.
3-Les données cartographiques et statistiques et les documents de planification urbaine existants à l'échelle communale	
- Répertorier les différents types de plans créés ou en cours de réalisation, leur localisation géographique, leurs fonctions (opérationnelle, réglementaire), leurs échéances, afin de pouvoir les comparer. - Différencier les situations urbaines (ZMPAP, villes de province, petites villes – centres et périphéries). - Suivre l'évolution dans le temps de l'état de planification des communes urbaines. - Faciliter la déconcentration des informations au niveau des départements, assister les communes.	a) Les données de base indispensables (cartographie nationale, départementale et communale et statistiques démographiques et socio-économiques) : - Les données spatiales, géographiques et physiques (cartes, images satellites), - Les cartes et tableaux du recensement, - Les données socioéconomiques et sociétales (tableaux du recensement et enquêtes), - D'autres données sur le contexte local (départements, communes). b) Les plans de développement local et les documents d'urbanisme (diagnostics

	et plans) à l'échelle quartier, communale ou intercommunale : - Plan communal de développement, - Plan d'urbanisme (ou esquisse) Plan d'aménagement d'embellissement et d'extension, Schéma d'aménagement urbain, - Plan de financement des services publics communaux, - Plan de prévention des risques, - Plan foncier de base.
4- L'état des « projets urbains » récents existants ou à venir[47]	
- Connaître les projets de développement urbain existants ou prévus et avoir une lecture de leur avancement suivant les différents domaines et suivant les territoires. - Établir les connexions nécessaires entre la politique des bailleurs, les acteurs de coopération, mettre en évidence les complémentarités entre projets urbains ainsi que les manques.	- Listing des projets urbains (accès multicritères par territoires, bailleurs, dates, domaines etc.), - Etudes préalables, Fiche de projet, Termes de référence, Rapports d'étape, - Rapports d'évaluation, et de capitalisation, - Documentation réunie à l'occasion du projet.
5- Les documents et programmes de formation sur l'urbain	
- Répertorier les programmes et les outils de formation utiles pour le secteur urbain ainsi que tous les documents pédagogiques d'accompagnement générés par les formations. - Disposer d'une bibliothèque d'outils didactiques.	- Documents d'accompagnement informatifs ou techniques de formations initiales ou continues, académiques, professionnelles dispensées par les institutions et organismes divers ainsi que par les universités, - Guides techniques, manuels de formation, - Documents méthodologiques, retours d'expérience de formations, - Glossaires.
6- Une bibliothèque d'ouvrages thématiques sur le développement urbain	
- Pouvoir approfondir à partir d'un choix de documents traitant des principaux domaines du développement urbain, les	- Ouvrages et périodiques de toute nature concernant ce secteur, classés par thèmes, produits en Haïti comme

[47] Un **tableau des projets urbains** récents, en cours ou en prévision se situe en **Annexe 4**. Ce tableau présente le récapitulatif des projets urbains établi dans le rapport du 11ième FED sous une forme condensée- il peut être mise à jour et utiliser comme support de suivi –évaluation – Cf rapport sur le suivi évaluation.

différents enjeux auxquels sont confrontées les villes haïtiennes. - Répondre à une demande de développement d'une culture de l'urbain. Améliorer les connaissances dans ce secteur.	dans d'autres pays.

7. Préparation d'un cahier des charges: des choix à faire

Outil à mettre en place et à actualiser :

L'Annexe 5 du rapport fournit un **tableau récapitulatif des principaux choix à faire** pour instruire l'établissement d'une base documentaire numérisée**.** Certains choix déterminant les modalités d'utilisation vont orienter la base documentaire suivant des attentes différentes. **Les choix doivent pourvoir évoluer par la suite, au fur et à mesure que les besoins se préciseront.**

Un travail préparatoire a été réalisé, notamment avec le groupe de travail constitué au sein de la DTP, **Le cahier des charges, qui doit être finalisé à l'occasion d'un travail collaboratif entre le SPU et le service informatique du Ministère, doit permette de monter la structure de la base du portail documentaire (voir plan d'action en annexe 7).**

Pour aboutir à un cahier des charges définitives, il est indispensable que les propositions issues de cette mission soient soumises à discussion avec un groupe utilisateurs ouverts à d'autres institutions qui seront parties prenantes de la mutualisation des données.

7.1. Site d'accès

Il est prévu dans les TDR de la mission que la base documentaire soit accessible sur le site web du MTPTC. Il serait utile de réexaminer cette option avec les partenaires concernés. Autant il est nécessaire que le lien d'accès à la base figure sur la page d'accueil du site du MTPTC, autant il serait peut-être plus pertinent de créer un site distinct (avec un graphisme proche de celui du site du MTPTC par exemple).

En effet il est important qu'un certain nombre d'informations soient visibles dès la page d'accueil (voir plus bas : 7.4), ce qui n'est possible que si le site est dédié. Il serait souhaitable par ailleurs que le lien vers la base documentaire figure également sur les pages d'accueil des sites de tous les partenaires investis dans sa réalisation.

7.2. Conditions d'accès

L'accès dépend du **statut des usagers** de la base documentaire les conditions d'accès pour chaque statut doivent être précisées dans le cahier des charges à finaliser. .

Nous proposons de définir **trois types de statuts d'usagers** qui pourront être précisés par la suite :

Chaque statut est protégé par des conditions d'accès spécifiques (mot de passe, code, etc.).

a) Simple utilisateur :

- l'accès est-il gratuit ?
- le téléchargement est-il libre, sous réserve des informations contenues dans le champ « Propriété des données » ?
- si l'accès est gratuit, l'utilisateur doit-il créer un compte utilisateur ? Cela oblige à une étape supplémentaire mais présente l'avantage de pouvoir analyser plus finement l'utilisation effective de la base,
- ou doit-il créer un compte utilisateur seulement s'il veut télécharger un document ?

b) Partenaires contribuant au développement de la base documentaire (**Groupe de partenaires à constituer**) il s'agit de correspondants des institutions figurant parmi les principaux producteurs et utilisateurs de données en matière de planification urbaine :

- l'IHSI,
- le CNIGS,
- le ST/CIAT,
- la DATDLR/MPCE,
- la DCT/MICT.

Ces partenaires seront associés dès la phase d'installation. Ils participeront à la définition des besoins et au traitement des données au travers d'un groupe de contacts **supervisé par la DTP**, afin de contribuer au développement de la base documentaire et de son portail.

c) Administrateurs :

Il s'agit bien sûr de l'équipe responsable de la gestion de la base documentaire au sein du MTPTC. Cette tâche pourra être partagée dans un deuxième temps avec d'autres institutions dans le cadre du groupe de partenaires envisagé ci-dessus.

Pour chaque structure contribuant à l'alimentation de la base documentaire et ayant le souhait et la possibilité de saisir et modifier des données, doivent être définis :

- Quelle(s) personne(s) sera chargée de cette tâche ? (cette personne devra suivre la formation prévue)
- Quelles conditions techniques sont à respecter ?
- Quelles sont les limites de la saisie ? (par exemple n'auront-elles accès en saisie/modification qu'à leurs propres données, ou pourront-elles alimenter telle ou telle catégorie de données ?)

Ils auront à :

- **Déterminer le processus d'enregistrement (ou de suppression) des documents pour les personnes ayant accès à l'alimentation de la base documentaire**
- **Gérer les utilisateurs, contrôler les données saisies,**
- **Gérer les statistiques d'utilisation de la base.**
- **Assurer une fonction de veille sur les documents manquants ou inadaptés à l'utilisation.**

7.3. Développement du site

Les échanges que nous avons eus avec les responsables de la gestion informatique ont conduit à conclure que les compétences pour installer le site jusqu'à premier stade d'expérimentation, existent au sein du Ministère. **Il est donc proposé que l'installation du site se fasse avec les compétences internes au MTPTC (voir plan d'action en annexe 7**). Cette phase d'installation qui se déroulera sur le 1er semestre 2017, doit permettre à l'équipe en charge de la base documentaire de se familiariser avec les questions de conception et de maintenance du site, en s'appropriant le système de développement. Il est souhaitable que la gestion du site soit la plus autonome possible, pour qu'elle puisse se perfectionner d'elle-même par la suite. La conception du moteur de recherche sera assurée par les techniciens du Ministère en s'inspirant du modèle déjà conçu pour le Laboratoire

National du Bâtiment et des Travaux Publics (LBNTP). **Cela n'exclut pas que les administrateurs fassent appel dans un deuxième temps à une assistance technique externe, ciblée en fonction des manques et des difficultés rencontrées dans la phase d'installation**.

7.4. Résumé pour chaque document - Champs de saisie et de consultation

Pour chaque document, **un résumé de quelques lignes** récapitulera les informations essentielles à connaitre par l'utilisateur.

Les champs de saisie suivants ont été considérés comme nécessaires. Certains ne sont à renseigner que pour certains types de documents. Peut-être d'autres seront-ils ajoutés en concertation lors de l'évolution du cahier des charges

Pour chacun de ces champs il conviendra de décider

- **S'il peut faire l'objet d'une saisie multiple,**
- **Si on y accède par menu déroulant ou si la saisie (et la recherche) se fait en texte libre (et mots clés),**
- **Si, quand l'on y accède par menu déroulant, on peut également saisir un texte en complément,**
- **S'il y a plusieurs champs à identifier.**

Propositions de champs identifiés dans le cadre de la mission:

Champs	Commentaires
Auteur(s)	Préciser qui on veut mettre en avant l'institution / la structure porteuse du document ? ceux qui ont écrit le texte ? les deux ? - Auteur nom (*saisie libre)* - Auteur Prénom *(saisie libre)* - Editeur *(saisie libre)* - Commanditaire (*à renseigner sur menu déroulant et saisie libre à l'intérieur de chaque niveau)*
Date de publication ou de création	Choisir entre les deux
Langue	Définir la langue de référence ; les langues complémentaires *(français, créole, anglais, espagnol)*
Nature du document	Type de document ou support
Domaine	A renseigner sur un menu déroulant. Une première liste a été établie avec le groupe de travail au sein de la DTP). On peut accéder à des sous domaines en saisie libre.
Localisation géographique	Possibilité de renseigner le lieu jusqu'à la section communale, avec si besoin saisie libre en texte ou coordonnées GPS pour les lieux les plus fins

Mots clés	Saisie libre dans la langue du texte + français
Propriétés des données	L'accès est-il libre ? Soumis à autorisation-de qui ? Son téléchargement est-il autorisé ? Sa reproduction est-elle autorisée, dans quelles conditions ? Ce champ envisage les différentes possibilités et doit être renseigné par le producteur de la donnée ou être précisé par convention

7.5. Interface utilisateur

La présentation de l'écran d'accueil de la base, des options de recherche et des résultats de recherche a des conséquences importantes sur la facilité et la rapidité d'accès aux données. Aussi un certain nombre de sites permettant l'accès à des bases documentaires ont été consultés pour dégager des axes de bonne pratique.

L'annexe 9 présente **trois sites** concernant le domaine de l'urbanisme, choisis **pour illustrer des modalités d'accès aux données pour l'utilisateur** que **l'équipe en charge de la finalisation du cahier des charges pourra consulter pour se référer à des exemples d'usages** .

Ces choix ont aussi une incidence importante sur la programmation informatique, aussi doivent-ils être définis avec soin dans le cahier des charges.

On peut dégager quelques **recommandations** pour un accès convivial à la base:

7.5.1. La page d'accueil

Elle doit comprendre :

- Une présentation de la base documentaire, son objet, son montage institutionnel, et la resituer dans l'ensemble des autres bases existantes dans les domaines proches,
- Le moteur de recherche,
- Le lien vers le site du MTPTC et vers les principaux autres sites fournisseurs de données utiles au domaine urbain,
- Les crédits et mentions légales,
- Un contact (choisir s'il est direct avec des coordonnées ou seulement par formulaire).

7.5.2. Le moteur de recherche

Il peut permettre une recherche simple par mots-clés et une recherche multicritères. Si plusieurs mots-clés sont choisis il doit afficher un résultat croisant tous ces mots clés. Il propose une fonction « Aide » visible.

L'idéal serait que le nombre de documents trouvés s'affiche au fur et à mesure que l'utilisateur remplit les mots clés, par contre que leurs résumés ne s'affichent effectivement que lorsque l'utilisateur le demande (clic sur Rechercher).

La recherche simple :

L'utilisateur saisit des mots qu'il peut combiner avec une liaison par ET ou OU qu'il peut affiner en renseignant un ou plusieurs champs à son gré.

La recherche multicritères :

L'utilisateur peut renseigner un ou plusieurs champs, dont certains sont accessibles en saisie libre, d'autres en menu déroulant. (cf. tableau ci-dessus)

7.5.3. L'affichage des résultats

Pendant toute la recherche, y compris après l'affichage des résultats, le moteur de recherche, les mots clés sélectionnés et le nombre de documents trouvés restent apparents (c'est important pour l'utilisateur et lui permet aussi de revenir sur tout ou partie de sa recherche).

La recherche aboutit à une liste de résultats comportant :

- le type de document
- son titre
- le(s) auteur(s)
- l'éditeur
- l'année de parution

Pour faciliter la lecture on peut choisir les options suivantes :

- Chaque résultat est surligné d'une couleur différente de celui qui le précède et de celui qui le suit,
- Le type de document est identifié par un pictogramme placé en tête de ligne (en plus de son identification dans le texte de la ligne),
- Le résumé du document apparaît en passant la souris sur son titre (sans quitter la page de la liste des résultats),
- L'utilisateur peut trier la liste en fonction du critère qu'il choisit en cliquant dessus.

8. Gérer la base documentaire

La demande formulée dans les TDR porte sur « une base documentaire en matière de planification urbaine, d'analyse territoriale et de développement urbain en général, réunissant tout autant de la documentation papier que sous format électronique.

8.1. Pilotage et coordination de la base documentaire

(voir plan d'action proposé en annexe 7)

La base documentaire sera raccrochée au service du SPU, mais concernera l'ensemble de la DTP. Elle sera pilotée en lien étroit avec la Coordination des Unités Techniques du Ministère.

a) La phase d'installation (1er semestre 2017) suivant le plan d'action proposé, s'effectuera avec les ressources internes du Ministère :

- **Un responsable du SPU chargé de la gestion et de l'actualisation des contenus et des services de la base documentaire. Cette personne devra travailler en relation avec la mise en place du système de suivi évaluation au sein du SPU[48].**
- **Un responsable informatique chargé de la gestion technique,**
- **Un coordinateur chargé de superviser la gestion d'ensemble et de veiller à l'insertion de la base et du portail documentaire dans le dispositif de documentation et de communication du Ministère.**
- **Ces trois personnes - assistées par une équipe de techniciens, constitueront, à minima, le groupe en charge de la gestion de base documentaire pendant sa phase d'installation et seront aussi administrateurs du site**

b) La phase de développement (2ième semestre 2017) mobilisera au-delà des agents du MTPTC**, un groupe d'utilisateurs / partenaires (voir chapitre 7.2**). La constitution de ce groupe de partenaires se fera à l'initiative de la DTP, au travers de rencontres ayant pour but de les intéresser à l'utilisation de la base documentaire et de répondre à leur demande d'utilisateur.

Au-delà du cahier des charges sur le contenu de la base numérique dont il a été question ci-dessus et de son mode d'alimentation et de mise à jour, de ses liens avec les autres bases de données urbaines, le groupe de partenaires représentant les institutions intéressées aura à définir avec la DTP les choix relatifs au développement futur de la base documentaire, ainsi que le dispositif de suivi-évaluation à mettre en place.

Le partenariat entre la DTP et le groupe de partenaires institutionnels reposera sur le principe de réciprocité :

- le SPU fournit un service d'information pour documenter l'état de la planification urbaine aux niveaux communal, régional et central,
- le groupe de partenaires partage les informations dont ils disposent pour documenter les études et travaux relevant de la planification urbaine.

[48] L'une des premières tâches du responsable SPU sera de rédiger pour chaque document un résumé de quelques lignes décrivant sommairement son contenu.

Un comité de pilotage inter institutionnel pourra être mis en place pour la gestion future de la base documentaire qui pourra évoluer vers une base de données urbaines[49].

8.2. Documentation numérique et/ou papier

L'organisation des contenus et la classification des documents, pour une bibliothèque numérique ou bibliothèque papier relèvent de la même réflexion : dans l'un et l'autre cas il s'agit de choisir les champs principaux d'informations de la base documentaire, puis de définir des modes de classement suivant des paramètres qui auront été définis.

Au-delà de la facilité d'accès pour l'utilisateur, le classement numérique est beaucoup plus performant et rapide puisqu'il se fait par informatique. D'autre part il permet de traiter un nombre de documents beaucoup plus important que dans la version papier.

La question de l'organisation de la base documentaire est donc réfléchie ici comme si nous avions affaire, d'abord, à des fichiers numériques. La base documentaire, dans sa version numérique, met à disposition des utilisateurs un certain nombre de documents en accès direct, d'autres à travers des liens vers les sites sectoriels ou thématiques qui les diffusent.

Il en est de même pour la version papier, un certain nombre de producteurs de données disposant d'un lieu de consultation de leurs propres documents, sur lesquels l'utilisateur peut être renvoyé. C'est le cas y compris à l'intérieur même du MTPTC, où le Bureau Technique du Bâtiment dispose d'une base documentaire traitant de l'état du bâti et des bonnes pratiques de construction, pour laquelle un projet d'emménagement dans un local dédié est en gestation.

Pour des raisons de lourdeur et de coûts en locaux, matériel et personnel, étant donné la largeur du champ à couvrir, la partie papier de la base documentaire devrait être limitée au maximum et n'être composée que des documents qui auront été identifiés par les partenaires de la base comme devant nécessairement pouvoir être consultés sous forme papier dans un lieu dédié.

8.3. Plan d'action et moyens humains

En ce qui concerne le personnel nécessaire pour créer et gérer la base documentaire, la décision est à prendre au niveau de la DTP car elle engage l'organisation des services, et doit être replacée dans une perspective d'évolution : relation avec les partenaires (mutualisation éventuelle de moyens), mise en place du système de suivi évaluation et création à plus long terme d'une base de données urbaines

Les ressources humaines pour le démarrage (phase d'installation) de la base documentaire et de son portail peuvent se limiter à trois personnes :

- un responsable du SPU,
- un responsable informatique
- un coordinateur.

Cependant chacune de ses personnes devra être assistée d'un technicien de leur service susceptible de la remplacer. **La gestion de la base documentaire exige une gestion continue**, qui ne peut être interrompue, au risque de la « laisser mourir »

[49] Voir le chapitre 2 du rapport sur la proposition du cadre méthodologique de suivi – évaluation, produit dans le cadre de la présente mission, qui est consacré à la définition et aux objectifs d'une base de données urbaines.

Récapitulatif sommaire des tâches pour le lancement de la base documentaire	
PHASE 1	**Installation de la base documentaire** (1er semestre 2017)
	Ancrer l'organisation de la base documentaire au sein de la DTP et mettre en place le plan d'action
	Préciser les conditions d'accès du portail documentaire et mettre en place un groupe de travail utilisateurs/partenaires
	Finaliser le cahier des charges, construire et un instruire un modèle de site
PHASE 2	**Développement de la base documentaire** (2ième semestre 2017)
	Former le personnel, tester et expérimenter le site modèle créé
	Evaluer et programmer les besoins manquants pour le développement à plus long terme de la base documentaire
	Mettre en place progressivement un dispositif de fonctionnement continu de la base documentaire
(voir détails des actions dans annexe 7 - PLAN D'ACTION).	

Il conviendra au cours des premiers mois d'affiner les besoins en ressources humaines, en formation et en assistance technique dont les responsables de la base documentaire auront besoin.

D'ores et déjà, des formations sont à prévoir pour les personnels en charge de la base documentaire Les besoins en formation concerneront aussi les partenaires qui contribueront à son alimentation, notamment ceux qui participeront à la saisie et la validation des données. De même il est nécessaire de prévoir une assistance technique pendant la phase de développement.

- **les besoins en formation** :

. formation au métier de documentaliste pour le responsable à terme, de la base documentaire avec réalisation d'un stage pratique dans un centre de documentation
. formations de courte durée pour les administrateurs et partenaires de la base documentaire et son portail sur son usage, sa maintenance et son évolution

- **les besoin en assistance technique** :

. perfectionnement de l'architecture du portail documentaire et de ses éléments constitutifs
. assistance technique au développement du portail documentaire

8.4. Moyens matériels

Les moyens matériels à prévoir sont :

- L'espace physique pour les postes de travail (minimum trois personnes dans un premier temps). Les locaux devront prendre en compte l'usage et la maintenance du matériel informatique
- Un espace d'accueil pour les usagers et partenaires de la base documentaire qui pourra servir aussi de salle de réunion

- Un local de stockage pour le classement des documents papiers qui pourra suivant les choix de la DTP, être pensé comme une bibliothèque de documents papiers plus ou moins enrichi (atlas, cartes, manuels, rapports etc.)
- On pourrait imaginer que la base du BTB et celle du SPU, qui sont distinctes, soient hébergées dans un même lieu pour mutualiser les moyens (locaux, personnel, moyens informatiques).

8.5. Suivi et évaluation de la base documentaire

Un dispositif de suivi-évaluation quantitatif et qualitatif, est à mettre en place sur :

- l'utilisation effective de la base documentaire (nombre et qualité des utilisateurs, pages consultées, téléchargements effectués),
- l'implication des partenaires (nombre et nature des documents mutualisés et des mises à jour, participation au comité de pilotage, conventions signées, présence à la formation sur la base documentaire, participation directe à la saisie et à la validation, communication des informations sur la qualité de leurs données),
- les documents manquants repérés,
- les dispositions prises (et leurs résultats) pour faire évoluer la production des données de manière à pouvoir les agréger.
-

9. Conclusion

L'information sur l'urbain et sa gestion sont indispensables à l'identification et la conception des projets urbains, comme à la conduite et au suivi de ceux-ci. La programmation des projets, et plus globalement la conduite d'une politique urbaine couvrant les différents aspects de ce secteur, dépendent de la maitrise d'une information nécessairement multiple, complexe et changeante, qu'il faut actualiser, traiter et orienter en permanence. Face à ce constat, la constitution d'une base documentaire est un support essentiel sur lequel un dispositif de gestion de l'information doit pouvoir s'appuyer.

Comme on a pu l'analyser, la conception de cet outil, sa constitution et sa gestion ne peuvent être dissociées d'une compréhension du *fait urbain* tel qu'il se présente aujourd'hui en Haïti. Les contenus de cette base documentaire doivent répondre à cette réalité qui reste encore mal définie. Les besoins ont été logiquement focalisés ces dernières années sur la reconstruction, suite au tremblement de janvier 2010. Ils évoluent aujourd'hui vers la nécessité d'orienter une urbanisation en croissance rapide et de pallier à une vulnérabilité forte aux risques et aux changements climatiques.

La réalité à prendre en compte doit être aussi celle d'une organisation institutionnelle et d'un cadre réglementaire qui ne correspondent plus à la nature ni à l'échelle des besoins d'une population à majorité urbaine. L'inventaire des données urbaines montre que l'information sur le secteur se démultiplie et s'étoffe avec le développement des nouvelles technologies. Elle reste aujourd'hui très morcelée entre plusieurs institutions, faute d'une visibilité claire des différents domaines qui la composent et d'accord sur la mutualisation pour le traitement et la circulation des données. Le principal écueil qu'il faudra éviter est celui d'une base documentaire qui ne serait connue et utilisée que par les seuls services de la DTP. Cette base documentaire doit être complémentaire des autres initiatives entreprises pour alimenter les données urbaines (système de suivi évaluation, bibliothèque numérique, revue de l'urbanisation, système d'information géographique au niveau des villes et des quartiers etc.).

La réalisation de la base documentaire devra surmonter ces difficultés et s'insérer dans « un dialogue sectoriel ». Les propositions qui sont présentées dans ce rapport récapitulent les principaux points qui pourront nourrir ce dialogue. La création de cette base peut se faire par étapes et ne nécessite pas obligatoirement de concevoir un dispositif complexe dés son entrée. Il s'agit de pouvoir l'alimenter, suivant une première définition des contenus et des formes de la base, pour répondre à des objectifs précis, comme celui de reconstituer une capacité en matière de planification urbaine ou celui d'assurer un suivi des projets urbains. Une première base des contenus est fournie sous forme de documents numérisés, de tableaux et de répertoire en annexe de ce rapport.

L'éventail des utilisateurs sera volontairement ouvert et pluriel mais il doit privilégier ceux qui sont directement en charge des responsabilités en matière de conception et de suivi opérationnel, comme les services de la DTP et les agents territoriaux, les élus et techniciens des Communes. La gestion de la base documentaire suppose de mobiliser des moyens matériels et des ressources humaines qui pourront progressivement être consolidés, sachant que ceux-ci peuvent aussi être mutualisés entre institutions. Un volet formation et une consolidation du statut administratif des personnes chargées de la gestion est indispensable afin d'assurer une pérennité à la base. Un ensemble d'outils, répertoire, listing, esquisse de cahier des charges, plan d'action sur la première année, sont rassemblés en annexes de ce rapport. L'équipe en charge de la base documentaire devra se les approprier.

Annexes (2ième partie)

1. Tableau comparatif des sites documentaires sources d'informations et contacts pour la constitution d'un groupe de partenaires.

2. Guide d'utilisation de l'Atlas des Communes d'Haïti

3. Listing détaillé des documents inventoriés (guides, études, rapport, cartes, ouvrages)

4. Les projets urbains (récents, actuels et en prévision)

5. Esquisse d'un cahier des charges pour l'établissement d'une base documentaire numérisée

6. Interface utilisateur et exemples de trois sites de documentation suivi de Plan d'action pour mettre en place la base documentaire

7. Contacts pour le développement de la base documentaire et une assistance technique